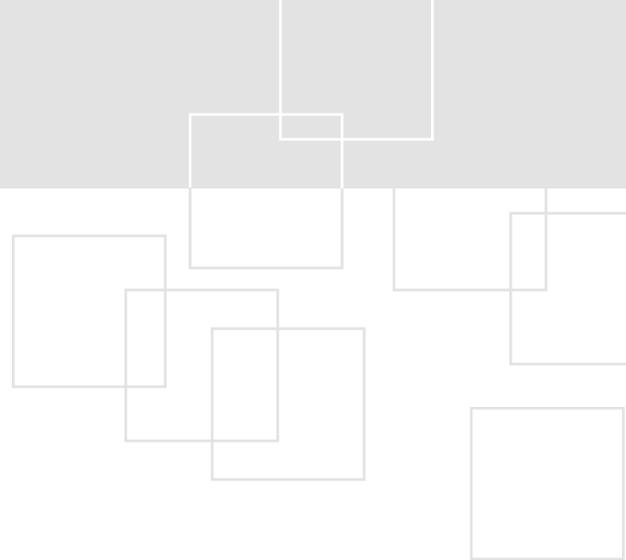




CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS



RAPPORT ANNUEL

DU CONSEIL D'ETAT

2018



## SOMMAIRE

Message de la Présidente	03
Conseil d'Etat 2018-2019	04
Programme gouvernemental	05
Chiffres clés	06
Compte et bilan	07
Bilan législatif	10
Présidence	13
Finances et énergie	20
Santé, affaires sociales et culture	27
Economie et formation	34
Sécurité, institutions et sport	42
Mobilité, territoire et environnement	49
Cadres de l'administration cantonale	58



© Olivier Maire

Esther Waeber-Kalbermatten  
*Présidente du Conseil d'Etat*

## « LA POLITIQUE EST L'ART DU POSSIBLE. »

*Otto von Bismarck*

Le Conseil d'Etat a présenté en début d'année 2018 son programme gouvernemental visant le développement du potentiel du canton du Valais et l'anticipation des défis futurs. Les mesures et projets prioritaires qui en découlent ont été approfondis en 2018. Sur les 68 mesures définies, certaines sont en cours de mise en œuvre, d'autres déjà complètement réalisées.

Le 7 novembre 2018, le Conseil d'Etat a défini sa stratégie de développement durable 2030. Ce faisant, il entend contribuer à la réalisation des nouveaux objectifs de développement durable fixés par l'ONU et adoptés par la Suisse. L'Agenda 2030 offre l'opportunité au canton du Valais de devenir un modèle de durabilité dans l'espace alpin. En mettant l'accent sur la justice et la solidarité, le dynamisme et l'attractivité, ainsi que sur un environnement intact pour les habitants, les entreprises et les hôtes également, le développement durable doit être encouragé.

Le Conseil d'Etat souhaite renforcer les liens au sein de l'administration, mais aussi entre le Gouvernement et les représentants locaux et régionaux. Afin de maintenir le dialogue avec les régions, deux séances « extra muros » ont été organisées pour le printemps 2019, l'une dans le Haut et l'autre dans le Bas-Valais. Le Gouvernement témoigne ainsi de sa détermination à œuvrer pour le bien commun et à tenir compte des différences régionales et de leurs besoins.

2018 a été l'année de la Constituante. Une nouvelle constitution offre la chance de définir notre vision pour le Valais de demain. Des principes, tels que la promotion de la famille, la protection de la diversité culturelle, linguistique et régionale, l'égalité entre les hommes et les femmes, la protection de la dignité humaine et le principe du développement durable sont indispensables comme lignes directrices de l'action de l'Etat.

J'adresse mes chaleureux remerciements à toutes les collaboratrices et à tous les collaborateurs, ainsi qu'aux enseignantes et enseignants, pour leur précieux engagement de chaque jour.



© Thomas Andenmatten

## CONSEIL D'ETAT 2018-2019

*De gauche à droite*

<b>Philipp Spörrli</b>	Chancelier d'Etat, nommé le 09.12.09
<b>Esther Waeber-Kalbermatten</b>	Présidente du Conseil d'Etat, élue le 04.03.09, réélue le 17.03.13 et le 19.03.17
<b>Frédéric Favre</b>	Conseiller d'Etat, élu le 19.03.17
<b>Christophe Darbellay</b>	Conseiller d'Etat, élu le 19.03.17
<b>Roberto Schmidt</b>	Vice-président du Conseil d'Etat, élu le 19.03.17
<b>Jacques Melly</b>	Conseiller d'Etat, élu le 04.03.09, réélu le 17.03.13 et le 19.03.17

## DEGRÉ DE RÉALISATION DES MESURES ET PROJETS PRIORITAIRES

Le Conseil d'Etat s'est doté en décembre 2017 d'un programme gouvernemental. Son ambition est de développer le potentiel du Valais en misant sur ses atouts. 10 objectifs ont été fixés ainsi que 68 mesures et projets prioritaires pour les atteindre. A la fin de l'année 2018, certaines de ces mesures sont déjà concrétisées, alors que les autres sont en cours de réalisation.

La liste détaillée des différentes mesures et de leur état d'avancement peut être affichée en cliquant sur l'icône correspondant à chacun des objectifs.



## CHIFFRES CLÉS

### ESPACE ET POPULATION

Superficie du canton <i>en km<sup>2</sup></i>	5'224.6
Haut-Valais <i>en %</i>	50.2
Centre du Valais <i>en %</i>	23.9
Bas-Valais <i>en %</i>	25.9
Nombre de communes 01.01.2018	126
Habitants du canton 01.01.2018	341'463
Haut-Valais <i>en %</i>	24.3
Centre du Valais <i>en %</i>	39.8
Bas-Valais <i>en %</i>	35.9
Habitants du canton <i>par km<sup>2</sup></i>	65.4
Augmentation de la population <i>sur 10 ans, en %</i>	15.9
Population résidante d'origine étrangère <i>en %</i>	23.0
Répartition de la population, selon l'âge <i>en %</i>	
0-19 ans	19.9
20-64 ans	60.8
> 64 ans	19.3
Ménages privés	148'173
Personnes par ménage	2.3

### LANGUES PRINCIPALES \*

Français <i>en %</i>	68.2
Allemand <i>en %</i>	24.9
Portugais <i>en %</i>	8.8

### EMPLOI ET VIE ACTIVE

Taux de chômage annuel moyen <i>en %</i>	3.6
Total des emplois	173'420
Secteur primaire	9'715
Secteur secondaire	37'645
Secteur tertiaire	126'060
Total des établissements	28'848
Secteur primaire	3'184
Secteur secondaire	4'382
Secteur tertiaire	21'282

### ENERGIE

Production hydroélectrique annuelle (année hydrologique 2017/2018). <i>En GWh</i>	11'171
Part de la production valaisanne d'électricité par rapport à l'ensemble de la production suisse d'électricité <i>en %</i>	16
Part de la production valaisanne d'électricité hydraulique par rapport à l'ensemble de la production hydraulique suisse <i>en %</i>	27

### PIB CANTONAL 2016

PIB cantonal <i>en mios de francs</i>	18'447
PIB cantonal par habitant <i>en francs</i>	54'037
PIB cantonal moyen par habitant <i>moyenne Suisse romande</i>	72'466

### CONSTRUCTION ET LOGEMENT

Investissements dans la construction <i>en mios de frs (2016)</i>	2'718
Nombre approximatif de logements	253'084
Logements vacants	5'987

### TOURISME

Hôtellerie et établissements de cure	
Arrivées	1'761'447
Nuitées	4'129'344

Sources : OFS, SEFH, Institut Créa-UniL-BCVs, OCSP / \* Jusqu'à 3 langues principales sont considérées par personne

COMPTE  
ET BILAN

en millions de francs

COMPTE  
2017

BUDGET  
2018

COMPTE  
2018

CHARGES

Total des charges d'exploitation	3'200.0	3'282.6	3'397.2
Charges de transferts	1'636.6	1'619.9	1'652.4
Charges de personnel	955.1	1'038.5	1'069.1
Biens, services et autres charges d'exploitation	290.2	320.3	304.3
Subventions redistribuées	143.3	144.7	200.9
Autres charges d'exploitation	174.8	159.2	170.5

REVENUS

Total des revenus d'exploitation	3'347.2	3'268.9	3'534.0
Revenus de transferts	1'479.0	1'537.4	1'519.4
Revenus fiscaux	1'350.4	1'270.9	1'456.2
Taxes	217.5	211.6	215.2
Subventions à redistribuer	143.3	144.7	200.9
Autres revenus d'exploitation	156.9	104.4	142.3

RESULTAT D'EXPLOITATION

147.2 -13.7 136.8

Charges financières	30.9	30.7	32.6
Revenus financiers	73.6	62.5	73.8

RESULTAT FINANCIER

42.7 31.9 41.2

RESULTAT OPERATIONNEL

189.8 18.1 178.0

Charges extraordinaires	201.1	82.4	212.4
Revenus extraordinaires	15.4	46.6	43.2

RESULTAT EXTRAORDINAIRE

-185.7 -35.8 -169.2

TOTAL DU COMPTE DE RESULTATS

4.1 -17.6 8.7

Dépenses d'investissement	472.6	552.8	445.9
Recettes d'investissement	270.1	327.4	250.3
Investissements nets	-202.4	-225.4	-195.6
Amortissements et réévaluations	205.6	214.9	206.3

EXCEDENT (+) / INSUFFISANCE (-) DE FINANCEMENT

7.2 -28.1 19.5

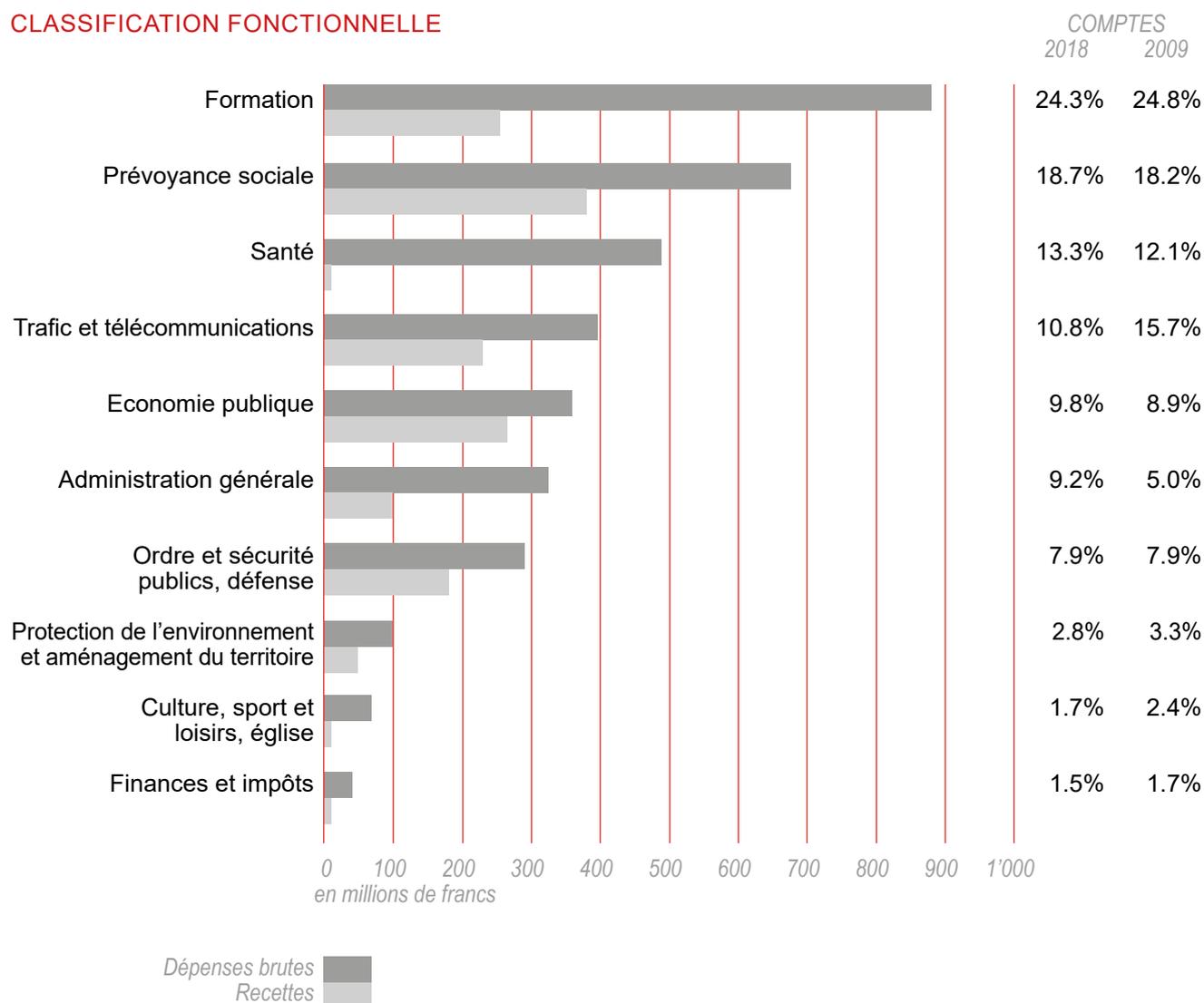
## COMPTE ET BILAN

en millions de francs

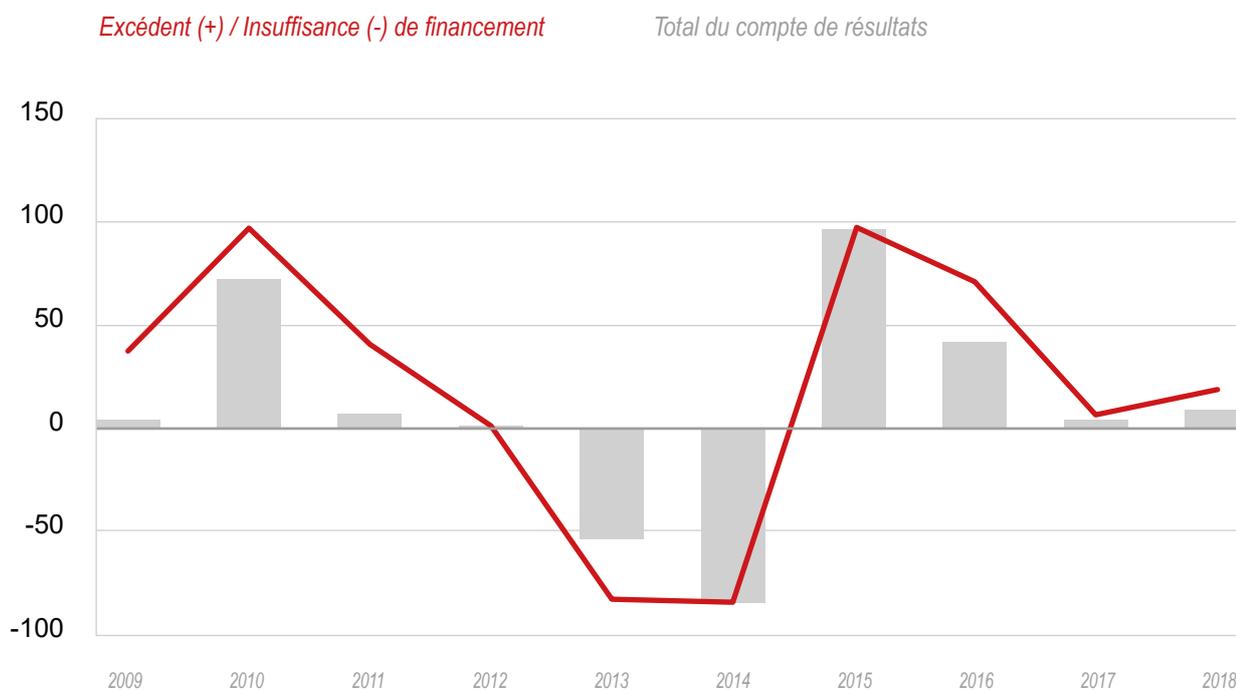
BILAN	01.01.2018*	31.12.2018
<b>ACTIF</b>		
Patrimoine financier	1'985.0	2'170.8
Patrimoine administratif	2'026.5	2'015.8
<b>Total de l'actif</b>	<b>4'011.5</b>	<b>4'186.6</b>
<b>PASSIF</b>		
Capitaux de tiers	3'330.5	3'320.2
Capital propre	680.9	866.4
<b>Total du passif</b>	<b>4'011.5</b>	<b>4'186.6</b>

\* Pour des raisons de comparabilité, les valeurs du bilan de l'année précédente sont présentées au 01.01.2018 (au lieu du 31.12.2017), après les reclassifications et les retraitements dus au passage au MCH2.

### CLASSIFICATION FONCTIONNELLE



## EVOLUTION DES RESULTATS DU COMPTE



en millions de francs

(2009 - 2017 : MCH1)  
(2018 : MCH2)

Modification du 14 décembre 2017 de la loi d'application du code civil suisse du 24 mars 1998 (LACC ; Bulletin officiel N°2 et 4 / 2018 ; RS/VS 211.1 ; entrée en vigueur : 01.02.18)

La présente modification met en œuvre la volonté des motionnaires de compléter l'article 31 LACC par une disposition sur le remboursement, en cas de retour à meilleure fortune du bénéficiaire, des montants avancés par la commune pour un mandat de curatelle. Elle permet par ailleurs aussi de compléter l'article 31 LACC afin que la législation cantonale, concernant la rémunération du curateur et le remboursement de ses frais, soit plus simple d'application. Enfin, l'article 118f LACC a été modifié concernant les expertises médico-psychiatriques devant les autorités de protection de l'enfant et de l'adulte.

Modification du 14 décembre 2017 de la loi sur la protection contre l'incendie et les éléments naturels du 18 novembre 1977 (LPIEN ; Bulletin officiel N°2 et 16 / 2018 ; RS/VS 540.1 ; entrée en vigueur : 01.05.18)

et modification du 14 décembre 2017 de la loi sur les forêts et les dangers naturels du 14 septembre 2011 (LcFDN ; Bulletin officiel N°2 et 16 / 2018 ; RS/VS 921.1 ; entrée en vigueur : 01.05.18)

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, la LPIEN confère au Conseil d'Etat la compétence de limiter ou d'interdire l'usage de feux ou de feux d'artifice en plein air, sur tout ou partie du territoire cantonal. Parallèlement, la LcFDN permet au département en charge des forêts et des dangers naturels d'interdire tout feu en forêt ou à proximité et au Conseil d'Etat d'adopter d'autres mesures préventives. Tant le Conseil d'Etat que le département en charge des forêts font usage régulièrement de leurs compétences respectives. Cette législation permet une bonne protection contre l'incendie. Toutefois, le processus de décision s'avérait lourd et complexe. Ainsi, la présente révision a été entreprise avec pour objectif de simplifier le processus décisionnel.

Modification du 14 décembre 2017 de la loi sur les droits politiques du 13 mai 2004 (LcDP ; Bulletin officiel N°3 et 24 / 2018 ; RS/VS 160.1 ; entrée en vigueur : 01.07.18)

et modification du 14 décembre 2017 de la loi d'application de la loi fédérale sur les droits politiques du 15 février 1995 (LALDP ; Bulletin officiel N°3 et 24 / 2018 ; RS/VS 160.3 ; entrée en vigueur : 01.07.18)

La modification de ces deux textes vise à adapter le droit cantonal pour tenir compte de la modification

du droit fédéral, notamment : en prévoyant dans la LcDP les règles relatives au mode d'élection du Grand Conseil conformes à la jurisprudence du Tribunal fédéral ; en donnant suite aux interventions parlementaires ; et enfin, en tenant compte des expériences faites lors des élections 2015-2017 pour améliorer les procédures et préciser le texte légal.

Modification du 9 mars 2018 de la loi concernant l'ouverture des magasins du 22 mars 2002 (Bulletin officiel N°13 et 36 / 2018 ; RS/VS 822.20 ; entrée en vigueur : 01.12.18)

Cette modification donne suite à la motion intitulée « Ouverture des magasins : plus de souplesse » qui demandait au Conseil d'Etat de proposer une modification de la loi afin que des autorisations puissent être délivrées par les conseils municipaux pour l'ouverture des commerces jusqu'à quatre dimanches ou jours fériés par année. Le Grand Conseil a introduit cette possibilité pour deux dimanches ou jours fériés par année, dont un en lien avec un événement particulier, tel qu'une fête populaire, un marché de Noël ou une manifestation à caractère culturel ou sportif.

Loi du 14 mai 2018 abrogeant la loi d'adhésion à l'Accord intercantonal sur les écoles supérieures spécialisées du 24 mai 2002 (AESS ; Bulletin officiel N°22 / 2018 ; RS/VS 414.30)

L'assemblée plénière de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) a adopté, le 22 mars 2012, l'accord intercantonal sur les contributions dans le domaine des écoles supérieures (AES) qui, après ratification par les cantons, a remplacé l'AESS dès l'année académique 2015/2016. Le 11 juin 2014, le Grand Conseil a ainsi adopté la loi d'adhésion à l'Accord intercantonal du 22 mars 2012 sur les contributions dans le domaine des écoles supérieures (AES) qui a supplanté l'ancien AESS, désormais abrogé.

Loi sur l'encouragement des remontées mécaniques du 17 mai 2018 (Bulletin officiel N°25 / 2018)

Cette loi vise à l'amélioration et au renforcement de la compétitivité des entreprises de remontées mécaniques dans le canton du Valais par la mise à disposition de mesures d'encouragement financières ciblées.

**Loi sur le Fonds de financement de l'investissement et de la gestion des immeubles de l'Etat du 17 mai 2018 (Fonds FIGI ; Bulletin officiel N°25 et 44 / 2018 ; RS/VS 612.3 ; entrée en vigueur : 01.11.18)**

Cette loi pose les bases de la politique immobilière de l'Etat du Valais axées sur le coût-utilité à long terme et le développement durable. La poursuite de cette politique nécessite un financement à moyen/long terme ainsi que souplesse et réactivité. Un instrument financier supplémentaire est dès lors proposé. Il se matérialise par la création du fonds de financement de l'investissement et de la gestion des immeubles de l'Etat (FIGI). Il s'agit d'un fonds autonome pour la construction, la transformation et l'agrandissement des immeubles du patrimoine administratif et financier de l'Etat du Valais, ainsi que pour leur entretien, leur maintien et leur exploitation.

**Décret sur la constituante du 14 juin 2018 (Bulletin officiel N°27 / 2018 ; RS/VS 101.100 ; entrée en vigueur : 06.07.18)**

Le 4 mars 2018, le peuple valaisan a admis l'initiative populaire « Pour une révision totale de la Constitution cantonale du 8 mars 1907 ». Il décidait en outre de confier cette tâche à une constituante. Le décret sur la constituante prévoit le cadre général des travaux. Il règle la mise en place et l'entrée en fonction de la constituante ainsi que ses relations avec les autorités cantonales et la population. Par ailleurs, il dispose que le budget de la constituante sera arrêté annuellement par le Grand Conseil dans le cadre de la procédure budgétaire ordinaire.

**Modification du 14 juin 2018 de la loi sur la police du commerce du 8 février 2007 (Bulletin officiel N°27 et 48 / 2018 ; RS/VS 930.1 ; entrée en vigueur : 01.01.19)**

La modification de la loi sur la police du commerce concrétise, dans un premier temps, une motion acceptée par le Grand Conseil concernant l'augmentation de l'âge minimum pour l'achat de produits du tabac de 16 à 18 ans, dans un souci de contribuer à la santé des jeunes. Ensuite, le législateur a également profité de l'opportunité de cette modification pour procéder à quelques adaptations du texte légal qui se sont révélées aujourd'hui nécessaires à la lumière des expériences faites depuis l'entrée en vigueur de la loi le 1<sup>er</sup> janvier 2008, comme par exemple la clarification de la composition des lots d'un jeu ou d'un concours. Enfin, l'activité de prêteur sur gage a également été réglementée.

**Modification du 15 juin 2018 de la loi sur la promotion de la culture du 15 novembre 1996 (LPrC ; Bulletin officiel N°27 / 2018 ; RS/VS 440.1)**

Cette modification vise à donner une base légale pour permettre au canton du Valais de :

- mener une action d'ensemble cohérente pour la sauvegarde du patrimoine culturel mobilier, documentaire, immatériel et linguistique ;
- concentrer les moyens de l'aide étatique en matière de patrimoine sur les éléments qui représentent un intérêt cantonal ;
- favoriser le développement des institutions en charge du patrimoine qui ont un intérêt cantonal ;
- doter le canton d'un système d'information sur le patrimoine qui soit utile tant aux autorités, aux spécialistes qu'au public.

**Modification du 15 juin 2018 de la loi d'application de la loi fédérale sur les allocations familiales du 11 septembre 2008 (LALAFam ; Bulletin officiel N°27 et 45 / 2018 ; RS/VS 836.1 ; entrée en vigueur : 01.01.19)**

Avec cette modification, les familles confrontées à la maladie (ou à un accident) d'un enfant auront droit à une aide d'urgence. Ce soutien s'applique lorsque les soins ou le traitement hospitalier ont une durée de trente jours au moins et concernent un enfant jusqu'à dix-huit ans ou en formation jusqu'à l'âge de vingt-cinq ans. L'aide d'urgence est octroyée quand la présence d'un parent est requise auprès de l'enfant malade ou hospitalisé, si la perte de revenu ou les frais supplémentaires sont avérés et sont en lien avec la maladie ou l'accident de l'enfant. Par ailleurs, cette modification légale prévoit que les personnes au bénéfice d'une indemnité de chômage pourront désormais également recevoir une allocation de naissance ou d'adoption.

**Loi du 15 novembre 2018 abrogeant le Concordat intercantonal de la coopération assistée par ordinateur des cantons lors de l'élucidation des délits de violence du 2 avril 2009 (Concordat ViCLAS ; Bulletin officiel N°50 / 2018 ; RS/VS 550.4)**

Le canton du Valais a adhéré au Concordat ViCLAS par la loi d'adhésion du 8 septembre 2010. Or, la Police cantonale, à l'image des autres polices romandes, a relevé, après quelques années d'utilisation, que ce système n'a été d'aucune utilité aux enquêtes valaisannes.

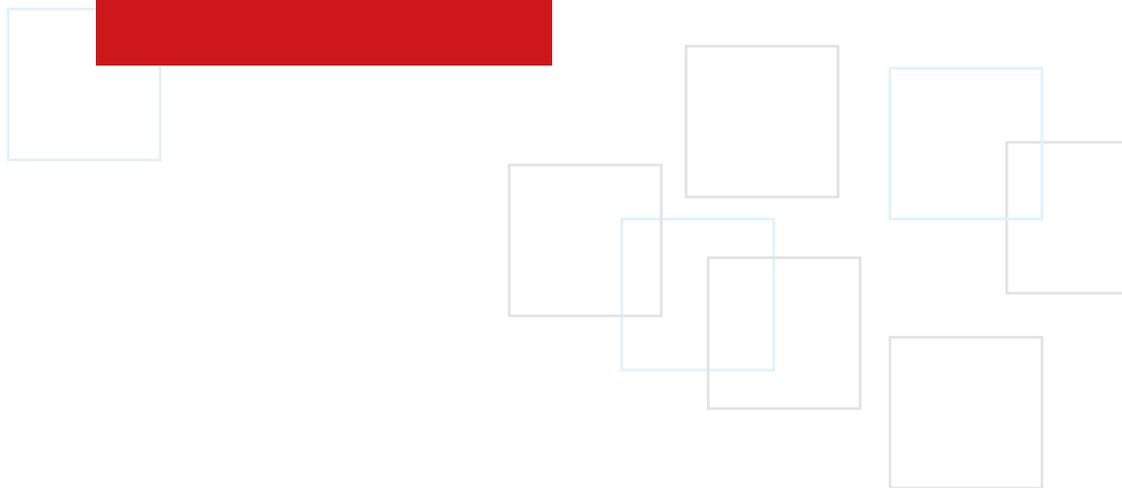
La présente loi a pour but de permettre au canton du Valais de se départir de cet accord intercantonal pour la fin de l'année 2018.

Loi sur le financement de la 3<sup>e</sup> correction du Rhône du 15 novembre 2018 (LFinR3 ; Bulletin officiel N°50 / 2018 ; RS/VS 612.7)

Le but de la présente loi est de consolider et adapter les bases légales financières relatives à la réalisation de la 3<sup>e</sup> correction du Rhône. Pour atteindre pleinement ce dessein, il s'est avéré nécessaire de créer une base légale spécifique qui modifie certains aspects financiers contenus dans la loi sur l'aménagement des cours d'eau du 15 mars 2007. La présente loi permet d'obtenir une législation adaptée aux spécificités d'un projet de grande ampleur que représente la 3<sup>e</sup> correction du Rhône.



PRÉSIDENCE



## ACTIVITÉS ET MANIFESTATIONS PROTOCOLAIRES

### Rencontres de travail et assermentations

Le Conseil d'Etat s'est réuni in corpore à 45 reprises pour traiter des affaires ordinaires. Il a notamment rencontré, pour des séances de travail, la ville de Sion, la Fédération des communes valaisannes, le Tribunal cantonal, la presse valaisanne, les parlementaires fédéraux valaisans, les préfets et sous-préfets, les Commissions de haute surveillance du Grand Conseil ainsi que le Conseil d'Etat du canton de Fribourg. Le Gouvernement a procédé à l'assermentation de 1824 naturalisés. Il a assermenté sept notaires et a remis dix-huit brevets d'avocat et cinq diplômes de notaire.

### Manifestations traditionnelles

Le Conseil d'Etat a présenté ses vœux de l'An aux présidences du Grand Conseil et du Tribunal cantonal, aux représentants du Ministère public, de l'Evêché, de l'Eglise évangélique réformée ainsi que du district, de la ville et de la bourgeoisie de Sion. Il a répondu à l'invitation de l'Abbaye de Saint-Maurice. Il a participé à l'excursion avec les autorités ecclésiastiques.

La présidente du Conseil d'Etat a remis le prix 2018 de la fondation Divisionnaire F.-K. Rünzi à Stefanie Heinzmann, chanteuse. Présidé par Esther Waeber-Kalbermatten, le Conseil de la fondation récompense Stefanie Heinzmann à titre de reconnaissance pour les mérites qu'elle a acquis dans le domaine de la musique. Elle mène une carrière internationale de chanteuse et a obtenu des distinctions en Suisse et à l'étranger. Elle est notamment titulaire d'un disque d'or pour son premier album solo « Masterplan », du prix Walo, de deux Swiss Music Awards et du prix Echo.

Le Gouvernement a donné une réception en l'honneur des 405 collaborateurs ayant respectivement totalisé vingt-cinq, trente, trente-cinq, quarante et quarante-cinq ans au service de l'Etat.

Un membre du Conseil d'Etat a eu le plaisir de remettre le cadeau traditionnel du Gouvernement à treize citoyennes et citoyens du canton du Valais, lors de leur entrée dans leur centième année.

### Visites et réceptions

Avec les villes de Sion, Brigue, Viège et St-Maurice, l'Etat du Valais a accueilli, à l'occasion de réceptions

officielles, la conseillère fédérale Viola Amherd ainsi que le président du Conseil des Etats Jean-René Fournier.

Une délégation du Conseil d'Etat a reçu officiellement en avril à Sierre S. E. Anne Paugam, ambassadrice de France en Suisse, et en décembre S. E. Andrea Elscheková Matisová, ambassadrice de Slovaquie en Suisse.

## CHANCELLERIE

### Protocole

La Chancellerie d'Etat a coordonné et organisé toutes les séances et manifestations du Conseil d'Etat.

### Prestations en faveur de l'administration

L'unité de traduction de la Chancellerie d'Etat et du Service parlementaire, qui est composée de quatre traducteurs (2.4 EPT), a traduit environ 1010 pages, principalement pour la Présidence et le Grand Conseil. Pour effectuer ces traductions, l'unité de traduction utilise des mémoires de traduction performantes (SDL Trados Studio) lui permettant de travailler en réseau avec tous les traducteurs de l'administration cantonale et ainsi d'augmenter la quantité et surtout la qualité des traductions effectuées. Elle a en outre veillé à l'entretien et à l'alimentation des bases de données terminologiques et de traduction, tout en assurant la coordination entre les traducteurs de l'administration cantonale et la collaboration avec la Section de terminologie de la Chancellerie fédérale.

Par ailleurs, la Chancellerie d'Etat a procédé à 2624 légalisations, effectué 3.4 millions d'envois postaux, répondu à près de 10'000 appels adressés à son central téléphonique et signé quelque 5000 décisions du Gouvernement. Les chauffeurs ont parcouru plus de 76'000 kilomètres en voitures officielles pour les déplacements des conseillers d'Etat.

### Appui juridique au Conseil d'Etat et législation

La Chancellerie d'Etat apporte son appui juridique aux membres du Gouvernement par des avis de droit divers.

Elle instruit les recours adressés au Conseil d'Etat dans les domaines du droit des étrangers, du droit de la construction, du droit de la circulation routière, du droit de la santé publique, du droit foncier rural,

du droit disciplinaire et de la formation. 323 recours ont été déposés et 344 décisions ont été préparées par cinq juristes (3.5 EPT) et prises par le Conseil d'Etat en ces matières.

La Chancellerie d'Etat instruit aussi les affaires disciplinaires de l'Etat et préside la Commission consultative pour les dommages causés par un agent envers l'Etat, afin que le Conseil d'Etat puisse se prononcer sur la responsabilité de l'agent. Elle préside également la Commission de sécurité qui peut être saisie par les employés d'Etat en cas de conflits et de violence au travail.

Par ailleurs, la Chancellerie d'Etat effectue le contrôle de la législation sous l'angle technique et linguistique et assure la publication de toute la législation cantonale au Bulletin officiel ainsi qu'au recueil systématique ou au recueil officiel en français et en allemand. 110 textes législatifs ont été contrôlés et 107 publiés dans les recueils par deux juristes (0.4 EPT).

Depuis le 1<sup>er</sup> août 2018, le canton du Valais est passé à la primauté de la version électronique des actes législatifs. Le [site Internet de la législation](#) offre une vue d'ensemble de l'actualité de la législation cantonale dans les deux langues officielles du canton, permet une consultation du recueil systématique et officiel et met à disposition un moteur de recherche et une comparaison des différentes versions des actes législatifs.

La Chancellerie d'Etat renseigne sur la loi sur l'information du public, la protection des données et l'archivage (LIPDA) et soutient les communes et les citoyens sur les questions relatives à l'information du public et à l'accès aux documents officiels.

Elle garantit enfin la coordination entre l'administration et le Service parlementaire du Grand Conseil, comme par exemple en élaborant la planification législative.

### Appui à l'action gouvernementale

En 2004, le Grand Conseil avait décidé de généraliser la gestion par mandats de prestations à l'ensemble de l'administration. Pour ce faire, une plateforme informatique (e-DICS) a été développée. Elle permet notamment de publier le budget, le compte et la planification intégrée pluriannuelle. La Stratégie informatique 2015-2024 du Conseil d'Etat prévoit de remplacer l'application e-DICS. Avant de lancer cette migration informatique, le Conseil d'Etat a chargé un groupe de travail de lui proposer des mesures d'amélioration du concept,

des instruments et des processus de la gestion par mandats de prestations et du controlling. En 2018, ce groupe de travail a effectué une analyse des points forts et des points faibles du système en place. Il a également examiné les modèles des autres cantons et de la Confédération et procédé à une audition de l'ensemble des services de l'administration.

### Suivi des interventions parlementaires

L'article 107 alinéa 2 de la loi sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les pouvoirs (LOCRP) prévoit que le rapport annuel du Conseil d'Etat présente un état des lieux de l'avancement des interventions parlementaires.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, 126 interventions parlementaires ont été déposées et acceptées, parmi lesquelles 27 motions et 99 postulats. 53 de ces interventions (9 motions et 44 postulats) sont d'ores et déjà réalisées. Les 73 restantes (18 motions et 55 postulats) sont en cours de réalisation.

En collaboration avec le Service parlementaire, la Chancellerie d'Etat travaille à l'élaboration d'un système de suivi accessible en tout temps qui permettra aux députés ainsi qu'à toute personne intéressée de prendre connaissance dans le détail de l'état d'avancement des interventions parlementaires.

## AFFAIRES FÉDÉRALES ET INTERCANTONALES

La Chancellerie d'Etat soutient le Gouvernement pour ses activités fédérales et intercantonales. Ce soutien s'inscrit dans l'appui au Conseil d'Etat en matière de gouvernance. Il peut se résumer en la réalisation des tâches suivantes :

- identification et coordination des enjeux fédéraux et intercantonaux ;
- suivi des conférences gouvernementales ;
- relations avec les parlementaires fédéraux valaisans ;
- collaboration au développement des relations transfrontalières.

Les activités déployées par la Chancellerie en matière d'affaires fédérales et de relations extérieures sont essentiellement de nature transversale. Elles sont complémentaires aux nombreuses actions réalisées par les

départements et les services dans leurs domaines de compétences. Divers processus soutenus par la Chancellerie d'Etat favorisent l'échange d'informations entre les membres du Conseil d'Etat. Ils permettent au Gouvernement de thématiser les importants enjeux fédéraux ou intercantonaux. Dans un contexte qui tend clairement à un renforcement des centres (Suisse métropolitaine), une influence renforcée du canton dans les dossiers fédéraux et intercantonaux les plus importants est une priorité que le Conseil d'Etat a clairement mis en évidence dans son programme gouvernemental. Dans le but de développer un lobbying ciblé pour les principaux objets fédéraux stratégiques, un nouveau poste de délégué aux affaires nationales a été créé. Les actions du délégué, destinées à promouvoir une défense active des intérêts du canton du Valais dans la Berne fédérale, s'inscrivent en complément de celles déjà entreprises à ce jour par la Présidence et les départements.

### Conférences intercantionales

L'action du Gouvernement en matière d'affaires fédérales se concrétise notamment par les implications de ses membres dans les travaux des conférences gouvernementales, des conférences spécialisées ou des conférences régionales. Les conseillers d'Etat valaisans y sont fortement impliqués et siègent dans plusieurs comités.

### Conférences gouvernementales

Les vingt-six cantons sont réunis au sein de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC). De par l'importante légitimité des positions qu'elle adopte, la CdC est un interlocuteur privilégié de la Confédération pour les questions liées au fédéralisme, à la politique extérieure et à la politique européenne. Elle suit également, en étroite collaboration avec les conférences spécialisées compétentes, les objets fédéraux de première importance pour les cantons. Roberto Schmidt représente le canton du Valais à la Conférence des gouvernements cantonaux pour la présente législature. La Chancellerie assure, au niveau du canton, le suivi administratif de la CdC.

La Conférence des gouvernements des cantons alpins (CGCA / RKGK) permet d'aborder des thèmes plus spécifiques au canton du Valais et de coordonner diverses actions avec des cantons partageant des intérêts convergents. Au nombre des thématiques suivies figurent plus particulièrement la défense de la force hydraulique ou le tourisme (au sens large incluant l'aménagement du territoire). Le Conseil d'Etat a également désigné Roberto Schmidt comme représentant du canton au sein de la CGCA / RKGK. Le Département des finances et de l'énergie assure le suivi administratif de la conférence.

### Fonctions particulières des membres du Conseil d'Etat valaisan dans les conférences intercantionales

Conférence des gouvernements de Suisse occidentale (2018 – 2019)	Roberto Schmidt	<i>Président</i>
Conférence des directeurs de l'énergie (depuis avril 2018)	Roberto Schmidt	<i>Membre du comité</i>
Conférence des directeurs des affaires sociales (depuis janvier 2017)	Esther Waeber-Kalbermatten	<i>Membre du comité</i>
Conférence des hautes écoles (depuis octobre 2018)	Christophe Darbellay	<i>Membre du conseil</i>
Conférence pour la forêt, la faune et le paysage (depuis novembre 2018)	Christophe Darbellay	<i>Membre du comité</i>
Conférence des directeurs cantonaux des transports publics (depuis juin 2013)	Jacques Melly	<i>Membre du comité</i>
Conférence des directeurs des transports publics de Suisse occidentale (depuis juin 2013)	Jacques Melly	<i>Président</i>
Conférence en matière de protection des mineurs et des adultes (depuis septembre 2018)	Frédéric Favre	<i>Membre du comité</i>

La Conférence des gouvernements de Suisse occidentale (CGSO) réunit les gouvernements des cantons de Suisse romande et de Berne. Elle permet aux cantons membres d'aborder les thématiques importantes pour la région et de coordonner certaines actions au niveau national. Roberto Schmidt préside la CGSO pour les années 2018 et 2019. Le suivi administratif de la CGSO est assuré par la Chancellerie. Le canton du Valais joue par ailleurs un rôle actif au sein du réseau administratif de la CGSO qui réunit les responsables des affaires fédérales des cantons membres.

### Conférences spécialisées nationales et régionales

Quatorze conférences gouvernementales spécialisées se répartissent le suivi des différentes politiques publiques au niveau national. Neuf conférences spécialisées sont également actives au niveau régional (Suisse occidentale / Suisse latine). Le suivi des conférences spécialisées est de la compétence des départements. La Chancellerie apporte au besoin un appui ponctuel aux membres du Gouvernement dans l'exercice de leurs mandats intercantonaux.

### Rencontres entre Gouvernements

Des séances de travail sont ponctuellement organisées avec d'autres gouvernements cantonaux. En 2018, les Conseils d'Etat du canton de Fribourg et du canton du Valais se sont une nouvelle fois réunis. Différents thèmes d'intérêts communs ont été abordés, comme la péréquation financière, la restructuration d'Agroscope, le développement de l'infrastructure ferroviaire, la politique des personnes âgées ou l'échange de places de détention.

### Conventions intercantionales

Le canton du Valais est régulièrement appelé à conclure différents accords intercantonaux. La négociation et la conclusion de ces accords interviennent dans le cadre de la mise en œuvre des différentes politiques sectorielles dont les départements ont la charge. Elles ont lieu le plus souvent sous l'égide des conférences spécialisées. L'état de situation suivant peut être dressé pour l'année écoulée.

#### Accords intercantonaux approuvés par le Grand Conseil :

- accord intercantonal harmonisant la terminologie dans le domaine de la construction : le Grand Conseil a décidé l'adhésion du canton du Valais

à l'AIHC en décembre 2016 ; l'entrée en vigueur a été fixée par le Conseil d'Etat au 1er janvier 2018 ;

- modification du concordat sur l'exécution de la détention pénale des personnes mineures des cantons romands et partiellement du Tessin : le canton du Valais a adhéré aux modifications en septembre 2016 ; l'entrée en vigueur a été fixée au 1<sup>er</sup> juillet 2018, après ratification des modifications par l'ensemble des cantons membres.

#### Conventions intercantionales en phase avancée de discussion ou en cours d'adhésion :

- la convention intercantonale sur les loteries et la convention relative à la loterie romande sont en cours de révision suite à l'adoption de la nouvelle loi fédérale sur les jeux d'argent dont l'entrée en vigueur est prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;
- révision de l'accord intercantonal sur les marchés publics : l'accord intercantonal pourra être finalisé une fois la révision de la loi fédérale adoptée ;
- une modification totale de l'Accord intercantonal universitaire est en cours ; l'avant-projet mis en consultation début 2018 prévoit la redéfinition de paramètres importants et pourrait avoir d'importantes répercussions financières pour le canton du Valais ; les discussions se poursuivront en 2019, en tenant compte des résultats de la consultation ;
- convention sur les contributions des cantons aux hôpitaux relative au financement de la formation médicale postgrade et sur la compensation intercantonale des charges (nouvelle convention sur le financement de la formation postgrade) : l'adhésion du canton sera soumise au Grand Conseil ; une convention de formation au niveau des cantons romands est également en discussion.

#### Contacts avec la députation parlementaire valaisanne

Le Conseil d'Etat et la délégation parlementaire valaisanne se rencontrent à Berne lors de chaque session parlementaire. Ces séances sont l'occasion d'aborder non seulement les objets de première importance pour le canton, mais également d'autres objets plus ponctuels aux enjeux particuliers. Parmi les thèmes abordés durant l'année 2018 figurent notamment :

- la péréquation financière fédérale ;
- les redevances hydrauliques ;
- la révision de la loi sur les prestations complémentaires ;

- les compétences cantonales en matière de politique de la santé ;
- la promotion économique 2020-2023 et la politique régionale ;
- les Jeux Olympiques d'hiver Sion 2026 ;
- le projet de 3<sup>e</sup> correction du Rhône ;
- le programme de développement stratégique de l'infrastructure ferroviaire PRODES 2030 / 2035.

## COLLABORATIONS TRANSFRONTALIÈRES

### Conseil du Léman

Créé en 1987, le Conseil du Léman couvre un territoire d'une superficie de 20'000 km<sup>2</sup> comptant environ 2.8 millions d'habitants répartis dans les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie et les cantons de Genève, de Vaud et du Valais. Cet organisme franco-suisse constitue un lieu de dialogue et de concertation privilégié qui vise à promouvoir les relations transfrontalières, à initier des projets communs de coopération et à favoriser l'émergence d'une identité lémanique forte. Le Conseil du Léman contribue ainsi au développement et à l'aménagement concerté du bassin lémanique.

En matière de mobilité, le Conseil du Léman suit des dossiers ferroviaires, lacustres et routiers, tels que la mise en service du Léman Express, le développement des liaisons lacustres transfrontalières et la réhabilitation de la ligne ferroviaire du Sud-Léman entre St-Gingolph et Evian. En complément du Léman Express, la ligne sud-lémanique permettra d'achever le bouclage ferroviaire autour du Léman. Elle contribuera à diminuer la surcharge routière sur la seule route reliant Evian à Port-Valais et à désenclaver les trois Chablais. Le Conseil du Léman poursuit par ailleurs son travail de mise à jour du Schéma de cohérence lémanique des transports, outil mettant en perspective à l'horizon 2030 l'ensemble des projets de transports et études en cours portés par les collectivités suisses et françaises du bassin lémanique. En prolongation de l'étude « Suivi des flux frontaliers – pratique comparée des habitants du bassin lémanique en matière de mobilité » menée en 2017, une étude complémentaire est en préparation. Celle-ci permettra de mieux appréhender les liens qu'entretiennent l'urbanisation et les pratiques de la mobilité au sein de l'espace lémanique afin de mieux prévoir les mutations que connaîtra ce territoire.

Dans le domaine de la culture, le Conseil du Léman finance des projets lémaniques forts et ancrés sur le territoire, tels que JazzContreBand, un festival transfrontalier qui valorise le jazz sous toutes ses formes, et Lettres frontière, association qui chaque année, après une sélection d'ouvrages, attribue un prix aux deux coups de cœur des lecteurs. De plus, le Conseil du Léman soutient particulièrement des actions en faveur de la jeunesse par l'organisation de tournois franco-suisse de football et de rugby, le tour cycliste du Léman, des échanges scolaires ou des rencontres de chorales de jeunes.

Dans le domaine économique, l'Union Lémanique des Chambres de commerce poursuit la valorisation des filières d'excellence du bassin lémanique. Les énergies renouvelables ont été mises à l'honneur en 2018. L'Union lémanique des Chambres d'agriculture a conduit une étude sur l'agriculture urbaine. L'Union lémanique de l'Artisanat et des Métiers organise son activité en deux groupes de travail, l'un ciblant la formation professionnelle et l'autre consacré aux démarches pour travailler en pays voisin. Ce dernier a édité une plaquette intitulée « Pluriactivité : où cotiser ? ». Le groupe formation professionnelle a quant à lui organisé un concours transfrontalier des métiers du Bois à la Cité des Métiers à Palexpo, Genève.

Enfin, dans le domaine de l'environnement, le Conseil du Léman, qui avait lancé une étude pour valoriser la filière bois, poursuit son engagement pour renforcer les échanges, développer des synergies et mettre en place des outils visant à encourager l'utilisation du bois indigène. L'élaboration d'un guide de bonnes pratiques concernant les activités nautiques est également à l'étude.

## INFORMATION

En application du concept d'information approuvé par le Conseil d'Etat fin 2014, IVS, la cellule d'information et communication de la Chancellerie d'Etat, veille à favoriser une communication proactive, intégrée et coordonnée.

### Suivi particulier pour les objets gouvernementaux

La communication des objets gouvernementaux fait l'objet d'une attention particulière de la part d'IVS selon la directive et les processus spécifiques mis en place à cet effet en 2015. Il s'agit des objets qui concernent plusieurs départements, qui touchent l'image et la réputation de l'Etat ou dont la portée nécessite une implication du Gouvernement dans

son ensemble. En 2018, on peut citer par exemple la communication réalisée au sujet du programme gouvernemental, du projet de candidature aux Jeux Olympiques d'hiver Sion 2026, de la mise en place de la constituante, mais aussi pour le dossier du développement durable, du mercure ou celui de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat du Valais (CPVAL).

### Près de 250 communiqués de presse

IVS a organisé 51 conférences de presse, édité et diffusé 248 communiqués de presse ainsi que 35 bulletins d'information hebdomadaires du Conseil d'Etat. Ont également été assurés : la diffusion de contenus à la demande d'organismes institutionnels intercantonaux ou d'entités valaisannes d'intérêt public, les réponses aux nombreuses sollicitations régulières des médias, la capture, la diffusion et l'archivage de photos, la mise à disposition d'une revue de presse quotidienne et de revues thématiques, l'information des collaborateurs de l'administration sur les décisions et projets importants comme par exemple la situation de CPVAL, des envois de masse à l'interne de l'administration (newsletters, offres de cours, etc.), la conception et l'édition du rapport annuel du Conseil d'Etat, divers travaux de conception graphique, la réalisation de la partie médias et communication du Bulletin officiel ainsi que la mise en ligne des procédures de consultations, de rapports ou d'autres contenus à la demande des services.

### Passage à l'édition électronique du rapport annuel

Par décision du 12 septembre 2018, le Conseil d'Etat a opté pour la publication du rapport annuel sous forme électronique uniquement, dès la présente édition. L'impression sur un support papier, de moins en moins demandée, est abandonnée. La présentation en ligne du rapport annuel, conçue de façon dynamique avec un design moderne, permet au lecteur d'accéder directement aux informations de son choix, grâce à des entrées multiples, par département, par service ou par thème. Il est également possible de télécharger l'intégralité du rapport annuel au format pdf.

### Magazine online du personnel « vis-à-vis »

La première édition de « [vis-à-vis](#) », nouveau magazine online du personnel, a été dévoilée aux collaboratrices et collaborateurs de l'Etat du Valais en fin d'année 2018. L'administration cantonale possède une structure du personnel très hétérogène, composée de métiers très différents, exercés dans de nombreux endroits distincts.

Dans ce contexte, le journal du personnel permet d'informer tous les employés de la même manière et de développer la culture d'entreprise. Vis-à-vis proposera chaque trimestre des informations, des interviews et des conseils, des reportages sur les activités des services de l'administration, le portrait d'une collaboratrice ou d'un collaborateur au parcours atypique, une visite guidée d'une localité du canton ou encore la découverte de documents extraits des Archives de l'Etat du Valais.

### Site Internet

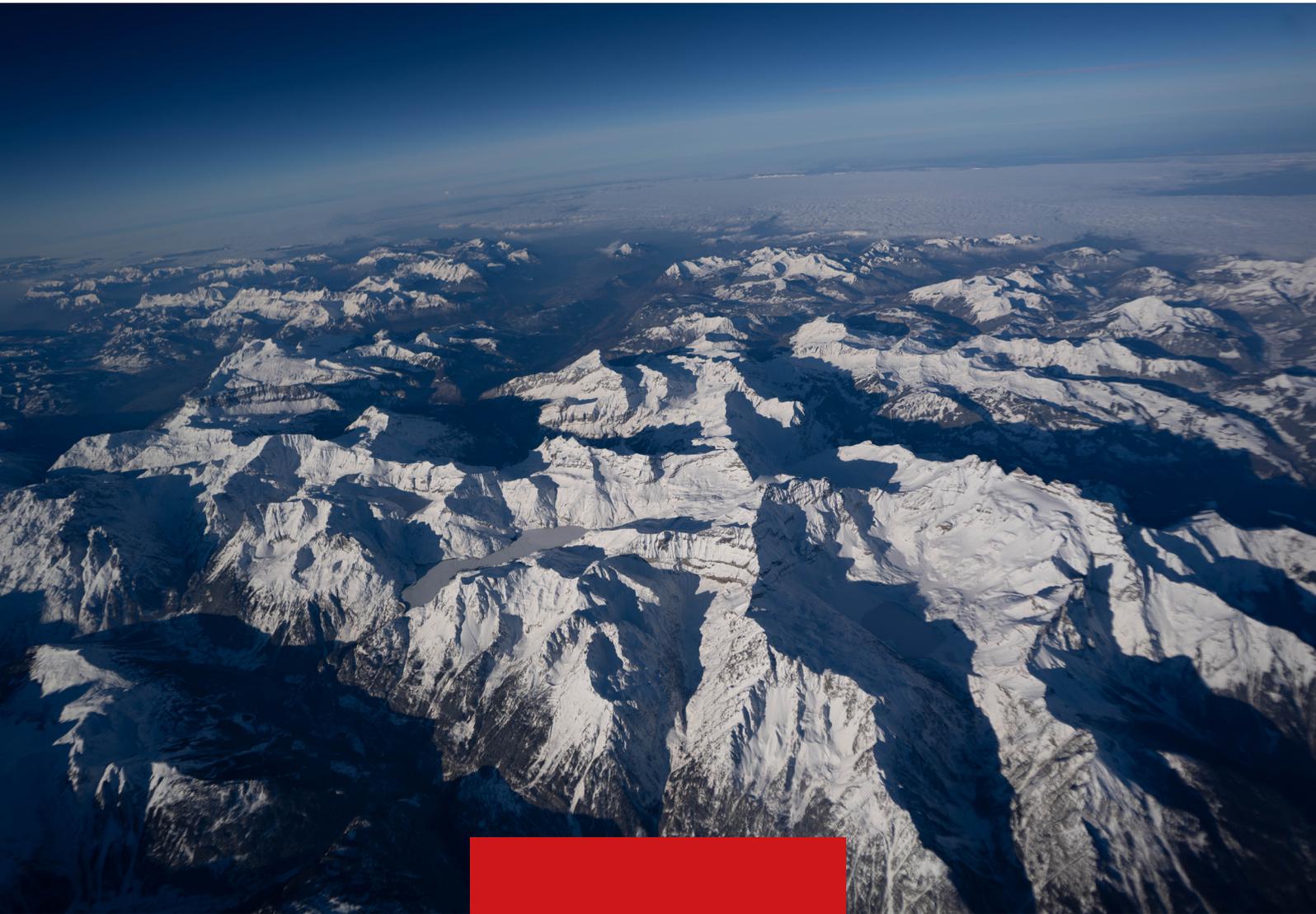
Une version modernisée du [site Internet de l'Etat du Valais](#) a été mise en ligne. L'interface de navigation ainsi que la ligne graphique ont été repensées pour s'adapter aux attentes et besoins des utilisateurs, en améliorant leur confort. Conformément aux tendances actuelles, les pages sont conçues pour intégrer davantage de contenus et défiler à la verticale, offrant ainsi une meilleure vue d'ensemble des thématiques. La recherche d'informations se veut plus intuitive pour le public qui accède plus facilement à celles-ci. L'application mobile gratuite InfoVS a également été mise à jour. Elle intègre les dernières actualités, la possibilité d'accéder aux résultats des votations et élections ainsi qu'un lien direct vers d'autres applications de l'administration cantonale, comme celles de l'agriculture, de la Police ou de la culture.

### Centre médias

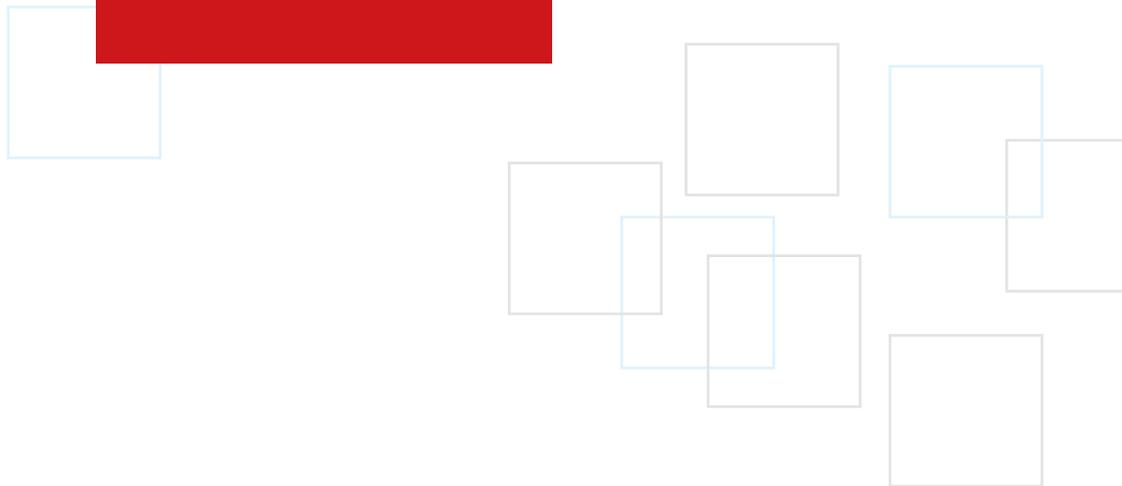
Afin de faciliter le travail des médias, IVS a mis en place à deux reprises un centre de presse. Lors de la votation cantonale du 10 juin relative au projet de Jeux Olympiques et lors de l'élection de la constituante le 25 novembre, les journalistes ont pu disposer de places de travail à l'Espace Porte de Conthey, avec un accès facilité aux différents protagonistes et candidats réunis sur place.

### Conseil et appui

IVS poursuit ses tâches de conseil en communication pour le Gouvernement, les départements et les services de l'Etat. Il s'agit notamment d'apporter un soutien au Conseil d'Etat au sujet de sa politique d'information et d'organiser et coordonner les projets de communication avec les secrétaires généraux. Le chef d'IVS fait également partie, en tant que responsable de l'information, de l'Organe cantonal de conduite (OCC). IVS a ainsi pris part au dispositif mis en place lors des fortes précipitations de fin octobre 2018. Des collaborateurs d'IVS ont également pris part à l'exercice Aqua, visant à anticiper un éventuel cas d'inondations majeures.



FINANCES ET  
ENERGIE



## J'AI BEAUCOUP MIEUX À FAIRE QUE M'INQUIÉTER DE L'AVENIR : J'AI À LE PRÉPARER.

*F.-A. Savard*

Chaque personne qui reçoit un mandat des mains du peuple devrait avoir ces quelques mots griffonnés dans sa poche et y penser constamment. Que puis-je faire aujourd'hui pour que demain soit encore meilleur ? Comment agir pour que chacune et chacun vive dans un monde plus sûr, plus juste, plus respectueux de l'environnement ?

De nombreuses questions en lien avec notre climat perturbé sont revenues fréquemment en 2018, actualité oblige. Nous voyons le thermomètre prendre l'ascenseur, les catastrophes naturelles se multiplier, les conséquences du réchauffement climatique se succéder, et nos glaciers fondre à vue d'œil.

En 2018, mon département a accentué l'effort sur la stratégie énergétique cantonale et sur le programme bâtiment, afin que la population puisse améliorer l'efficacité énergétique de son habitat. Nous continuerons dans cette ligne de conduite, en étant un canton pilote dans le cadre du projet « MakeHeatSimple » en 2019. L'objectif de ce projet est d'exploiter le potentiel d'économie d'énergie en contrôlant à distance les appareils de chauffage dans les résidences secondaires, nombreuses dans notre canton. L'économie d'énergie annuelle potentiellement réalisable sur le territoire du canton du Valais est de l'ordre de 300 GWh.

N'attendons plus ! Trouvons des solutions de ce type, pragmatiques, afin d'agir pour le bien de notre planète et des générations futures. Le Valais se doit d'être pionnier dans le domaine de l'énergie et de mettre en vitrine ses ressources.



© Thomas Andenmatten

**Roberto Schmidt**  
**Conseiller d'Etat**

## FINANCES

### Compte 2018

Le compte 2018 présente des résultats excédentaires. Le compte de résultats clôture avec un excédent de revenus de 8.7 millions de francs. L'excédent de financement se monte à 19.5 millions de francs. Les dépenses d'investissement de 445.9 millions bruts et 195.6 millions nets sont intégralement autofinancées.

### Fonds FIGI

En mai 2018, le Grand Conseil a adopté la loi sur le fonds de financement de l'investissement et de la gestion des immeubles de l'Etat (fonds FIGI). Cette loi facilite la modernisation et l'adaptation du parc immobilier de l'Etat aux exigences actuelles et une politique immobilière durable. Le nouvel instrument financier permet au canton de prendre en charge des besoins d'investissement croissants et limite en même temps les risques pour les finances cantonales. Le fonds FIGI pourra prendre des engagements jusqu'à 500 millions de francs.

### Réforme structurelle de CPVAL

L'année 2018 a vu également l'adoption de la loi CPVAL pour une réforme structurelle de la caisse de prévoyance du personnel de l'Etat du Valais. La CPVAL est réorganisée en une entité à deux caisses, l'une ouverte et l'autre fermée. La caisse ouverte fonctionnera sans garantie de l'Etat. La caisse fermée aura une durée de vie limitée et la fin de la garantie de l'Etat pour cette dernière est ainsi programmée.

### Budget 2019

Le budget 2019 s'inscrit dans un contexte économique et financier serein. Les revenus de 3.6 milliards de francs couvrent les charges et permettent de dégager un excédent de 43'000 francs. Le compte des investissements présente des dépenses brutes de 499.8 millions de francs et 196.9 millions de francs au net, entièrement autofinancés. En ajoutant à ce montant les investissements budgétisés par le fonds FIGI à hauteur de 27.7 millions de francs bruts, le volume d'investissement se monte à 527.5 millions au brut et 220.9 millions au net.

## FISCALITÉ

### Déclaration d'impôts sans papier

Plus de 34'000 contribuables ont déposé pour la première fois une déclaration d'impôts 100% numérique et sans signature manuscrite. Cette possibilité est réalisable grâce à l'application pour smartphone [TellTax](#), qui facilite le scannage des pièces justificatives, et au logiciel [VSTax](#), qui permet la saisie informatique et la transmission par Internet des déclarations d'impôts.

### Cours de la Conférence suisse des impôts

Plusieurs collaborateurs du Service cantonal des contributions (SCC) ont participé aux cours dispensés par la Conférence suisse des impôts. Ces cours permettent d'acquérir de solides compétences et de valoriser le travail quotidien.

### E-titres

Depuis 2016, le SCC pilote avec succès l'introduction du relevé fiscal électronique, d'abord en collaboration avec le Crédit Suisse. UBS et le fabricant de logiciels Finnova travaillent actuellement avec la BCVs, banque pilote en matière de mise en œuvre du eRelevé fiscal pour l'exercice 2018.

### Evolution de l'imposition d'après la dépense

Depuis l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2016 de la nouvelle loi modifiant le système d'imposition d'après la dépense (forfaits fiscaux), le SCC a adapté sa réglementation fixant les bases de l'imposition à forfait et réexaminé les cas présentant des montants minimum inférieurs au seuil de 250'000 francs. Ces nouvelles dispositions incitent les contribuables concernés à réexaminer leur statut fiscal. La plupart d'entre eux ont choisi de maintenir leur domicile fiscal en Suisse en passant à un système d'imposition ordinaire. D'autres ont préféré quitter le Valais pour s'établir à l'étranger. Le canton enregistre une baisse du nombre de contribuables imposés d'après la dépense. Cependant, la moyenne des impôts payés par contribuable est en augmentation constante. Le système de l'imposition d'après la dépense reste donc attractif en Valais.

### Dénonciations spontanées

L'ordonnance sur l'échange international automatique de renseignements en matière fiscale (EAR) est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Son introduction a provoqué le dépôt d'un très grand nombre de dénonciations spontanées liées à des avoirs non déclarés à l'étranger. Environ

3600 cas ont été enregistrés, ce qui représente des recettes supplémentaires d'environ 15 millions de francs au total pour le canton, les communes et la Confédération. L'échange de renseignements fiscaux entre les Etats ayant ratifié l'accord est effectif depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2018. A partir de cette date, une dénonciation ne peut plus être considérée comme spontanée (sans amende).

### Inondations du 6 août 2018

Les intempéries survenues durant le mois d'août ont entraîné la paralysie momentanée du bâtiment principal du Service cantonal des contributions. 250'000 litres d'eau ont envahi les locaux techniques, privant le bâtiment d'électricité et affectant une partie des dossiers d'archives. Après deux jours d'intervention, le personnel a pu reprendre le travail dans des conditions acceptables. Aucun document n'a été perdu. Le SCC a évalué les dossiers touchés, ce qui a conduit à la destruction de 162'000 dossiers d'archives dont la valeur d'information était échue, au déplacement de quelque 81'000 dossiers pour séchage et à la congélation d'environ 16'200 dossiers d'archives directement touchés par l'eau. Ces documents seront prochainement numérisés après avoir été asséchés par une entreprise spécialisée. Le local d'archives sera assaini et perdra sa vocation initiale. Le SCC a en effet déjà commencé ces dernières années à digitaliser les déclarations d'impôts des contribuables. L'archivage sur support papier sera à moyen terme complètement supprimé. Les travaux de digitalisation se poursuivent par l'intermédiaire des Ateliers St-Hubert à Sion et Manus à Brigue.

### Avancement des travaux de taxation

Pour pallier l'augmentation régulière d'environ 4000 contribuables par année et la surcharge de travail provoquée par le traitement des dénonciations spontanées, l'effectif du service a été renforcé. Par ailleurs, des mesures de rationalisation ont été décidées afin d'assurer l'avancement des travaux de taxation 2017.

## PERSONNEL

### Lois sur le personnel de l'Etat du Valais

Le Grand Conseil a examiné en première lecture le projet de loi modifiant les lois sur le personnel de l'Etat du Valais. Le projet tend à harmoniser le statut de trois catégories de personnel. Il touche notamment les thématiques de la résiliation des

rapports de travail et des sanctions disciplinaires. Par ailleurs, les lois sur le personnel subiront des modifications lors de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi régissant la Caisse de prévoyance du canton du Valais (CPVAL), acceptée par le Grand Conseil le 14 décembre 2018.

### Sondage de satisfaction auprès du personnel

Un sondage de satisfaction a été réalisé pour la cinquième fois auprès de l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de l'administration. Avec un taux de participation réjouissant de 61.1%, il en ressort que le personnel est globalement satisfait de sa situation professionnelle, à hauteur de 85%, malgré une charge de travail importante et une augmentation de la violence externe.

### Recertification UND

L'Etat du Valais souhaite garantir la conciliation entre vie professionnelle et non professionnelle de ses collaboratrices et collaborateurs. Dans cette optique, il avait été évalué il y a quatre ans sur les différentes mesures mises en place et avait obtenu le label « Famille UND Beruf ». Un audit de recertification a eu lieu en 2018. Il a confirmé que l'Etat du Valais remplissait tous les critères pour obtenir sa recertification.

### e-Recrutement

En fin d'année 2018, l'administration cantonale a mis en production une solution d'e-Recrutement permettant aux candidats de postuler via Internet. Par le biais de cette plateforme, tout le processus de recrutement peut être effectué de manière digitalisée, augmentant fortement l'efficacité et la qualité dans la gestion annuelle d'environ 8000 dossiers de postulation. L'application sera généralisée à toutes les postulations de l'administration cantonale dès le printemps 2019.

### Santé et sécurité au travail

La formation annuelle 2018 des correspondants santé-sécurité a porté sur la gestion du risque sismique. Dans le cadre du sondage de satisfaction du personnel, une analyse approfondie des variables relatives à la santé au travail a été effectuée. Un nouveau concept de prestations en médecine du travail est en cours de mise en œuvre. Enfin, le Service des ressources humaines (SRH) a apporté son soutien à divers services confrontés à des questions de prévention des risques professionnels (premiers secours, risques psychosociaux, identification des dangers, etc.).

## Appui juridique

L'Office juridique des finances et du personnel (OJFP) a apporté son soutien au Conseil d'Etat et aux différents départements et services, notamment pour des procédures en lien avec le personnel. Il a ainsi collaboré aux travaux de préparation de modifications législatives et participé à divers groupes de travail en lien avec la fonction publique.

Plusieurs préavis financiers ont été émis à la demande de l'Administration cantonale des finances (ACF) par l'OJFP qui est également régulièrement sollicité pour la vérification et/ou la relecture de documents ou d'actes notariés, ou pour l'examen des différentes situations de responsabilité civile. L'office a également participé à plusieurs audiences de conciliation devant des juges de commune et a représenté l'Etat devant d'autres autorités judiciaires.

La récupération de l'assistance judiciaire, des prestations LAVI et des frais de justice constitue aussi une tâche demandant un important travail juridique et de secrétariat dévolu à cet office.

stratégiques et opérationnels de la cybersécurité, ainsi que la crise et la continuité informatique

- mise à disposition des collaborateurs de l'Etat d'un environnement de eLearning interactif de sensibilisation à la cybersécurité
- amélioration de la protection contre les logiciels malveillants par l'installation d'une solution technologique de nouvelle génération
- réalisation de nombreux audits de sécurité afin de contrôler le niveau de sécurité des applications publiées sur Internet

### **Digitalisation de plusieurs prestations, notamment :**

- eVendange (communes, vigneron et encaveurs)
- ePeche annuel et ePeche Léman
- eChasse
- demandes de bourses et prêts d'études
- eRecrutement
- demandes d'extraits du registre des poursuites
- paiements directs
- listes permanentes

### **Services et soutiens au fonctionnement de l'administration, notamment :**

- migration de la gestion de l'impôt des personnes morales sur SAP avec réalisation du sous-projet de reprise des données; appui au projet dans divers domaines, notamment la réalisation de rapports Business Intelligence
- démarrage d'un mandat de gestion, revue et négociation des contrats informatiques
- migration de 45% des postes utilisateurs sous Windows 10, en conformité avec la planification établie
- migration des terminaux de la Justice (Ministère public et tribunaux) vers la plateforme standard Windows 10 de l'administration
- mise en place de contrôles pour le passage au plan comptable harmonisé MCH2 sur SAP
- réalisation et mise en production de la Base de données référentielles (BDR) Entreprises et Etablissements
- pérennisation de la plateforme Talend pour la BDR par le biais de garanties à long terme avec le fournisseur
- amélioration continue des processus informatiques (ITIL), notamment de gestion des incidents, changements, demandes standards,

## INFORMATIQUE

### Stratégie informatique cantonale

Engagé depuis trois ans et prévu en deux phases, le déploiement de la Stratégie informatique est arrivé au terme de sa première étape dite «de rattrapage». La gouvernance a été mise en place sur le périmètre naturel et les éléments clés de la dette technologique ont été comblés. La deuxième phase est lancée. Les points relatifs à cette stratégie font l'objet d'un rapport détaillé au Grand Conseil pour l'exercice 2018, comme pour les années précédentes.

### Activités et réalisations

Dans le cadre des nombreuses actions déployées activement pour la stratégie informatique ou en complément de celle-ci, le Service cantonal de l'informatique (SCI) a procédé principalement aux activités et réalisations suivantes.

#### **Cybersécurité**

- amélioration de la cybersécurité, avec la validation par le Conseil d'Etat d'une politique de sécurité de l'information couvrant l'ensemble de l'Etat du Valais et la mise en place d'instances organisationnelles à même de gérer les aspects

développement agile et problèmes de mise en œuvre de la gestion des configurations et du catalogue de services

- mise en place de l'automatisation du traitement de certaines demandes, notamment la création de comptes utilisateurs
- coordination avec d'autres cantons et la Chancellerie pour poser les bases légales de la signature électronique
- migration de l'architecture téléphonique de la centrale d'engagement de la Police cantonale
- migration des écoles professionnelles sur l'architecture téléphonique Voix sur IP (VoIP)
- migration des réseaux informatiques urbains (MAN) de Sion et Sierre
- mise sous pli de 2.5 millions d'enveloppes (121'000 de plus qu'en 2017, soit 5% d'augmentation)
- impression de 11 millions de pages (698'000 de plus qu'en 2017, soit 6% d'augmentation)
- mise en place de mesures d'amélioration de la sécurité des locaux des Datacenters (détection feu et humidité, contrôle des accès, distribution électrique, etc.).

## ENERGIE

### Valorisation de l'hydro-électricité

L'engagement du Conseil d'Etat pour défendre l'intérêt cantonal à la préservation du taux de redevance hydraulique maximal a été récompensé par la décision du Conseil fédéral de mai, qui a décidé de maintenir le taux à 110 francs par kilowatt théorique jusqu'à fin 2024. Le Conseil d'Etat s'engage, en collaboration avec la Conférence gouvernementale des cantons alpins, pour que l'hydro-électricité puisse être valorisée à un prix correct étant donné son importance dans la stratégie énergétique 2050.

### Programme bâtiments

En 2018, le montant des subventions d'investissement versé dans le cadre des programmes de soutien énergétiques cantonaux s'élève à 10.4 millions de francs. En considérant la recette fédérale de 9.1 millions de francs liée à la taxe sur le CO<sub>2</sub>, l'attribution cantonale nette 2018 se monte ainsi à 1.3 million de francs. En y ajoutant la contribution de l'ancien Programme Bâtiments, géré au niveau national, cela représente un total d'environ 11.9 millions de francs de subventions

pour les investissements énergétiques. Durant l'année 2018, les engagements envers des tiers se sont montés à 25.3 millions de francs.

### Ligne à très haute tension (THT)

La variante aérienne de la ligne THT Chamoson-Chippis a été confirmée par le Tribunal fédéral. Le Conseil d'Etat et Swissgrid ont mené des négociations sur la faisabilité du déplacement de pylônes dans le secteur de Grône. Les travaux de construction de la ligne aérienne ont débuté.

### Assainissement des cours d'eau

S'agissant de l'assainissement des débits résiduels, toutes les décisions à l'exception de quatre cas de petits aménagements ont été prononcées. Pour deux cas supplémentaires et en raison de recours, des compromis doivent être trouvés et sont en cours de négociation. Ainsi, les principaux cours d'eau sont assainis. Ceci correspond à 90% de la production concernée. On peut attendre une perte de production totale de 2.5% sur 8000 GWh/an, soit 200 GWh/an lorsque tous les assainissements seront réalisés.

En outre, onze décisions d'assainissement de la migration piscicole ont été rendues. Des décisions d'assainissement des éclusées sur le Rhône concernant treize sociétés sont entrées en vigueur. Des décisions d'assainir le charriage sont en vigueur pour six sociétés. Une étude pilote concernant l'assainissement du charriage a été effectuée sur la Saaser- et Matter-Vispa.

## REGISTRE FONCIER

### RF 2020

Le Service du registre foncier a poursuivi en 2018 le programme de projets RF2020. Il consiste à moderniser, informatiser et harmoniser le domaine et les prestations délivrées. Pour RF2020, l'année écoulée a été marquée par des adaptations de pratiques internes permettant une plus grande efficacité, notamment pour la réalisation du projet d'introduction et d'informatisation du registre foncier fédéral. En 2018, 63% des communes sont introduites dans le système et informatisées, ce qui représente 82 communes sur les 130 actuelles. Par ailleurs, des adaptations de la base de données de la mensuration officielle ont permis l'amélioration de la qualité des données et une plus grande précision au niveau du descriptif des immeubles avec la mise à disposition de données des bâtiments en projets.

### Harmonisation des pratiques

Si le programme RF2020 a connu de nombreuses adaptations de pratiques internes, c'est également le cas pour les registres fonciers. L'harmonisation des pratiques des registres fonciers du canton a permis en 2018 davantage de souplesse et plus d'équité dans la gestion des affaires courantes ainsi qu'un meilleur échange entre les différents offices. Ces évolutions ont eu un impact direct sur la qualité des prestations fournies ainsi que sur l'efficacité des prestations. Cette question est d'ailleurs, depuis quelques années déjà, au centre des préoccupations du Service du registre foncier. Dans cette visée et afin de répondre au mieux aux attentes des citoyens, le service a mis en place un système d'évaluation des prestations fournies dans tous ses guichets. Par ailleurs, dans le but de proposer un service moderne et en cohérence avec les besoins actuels, les premières analyses pour la mise en place d'un guichet virtuel ont été menées en 2018.

tous les bâtiments dans le Registre fédéral des bâtiments et des logements (RegBL).

### CC GEO

La tâche principale du Centre de Compétence en Géomatique (CC GEO) est d'assurer le fonctionnement du Système d'information géographique ([SIT-Valais](#)). Avec le passage à l'Open Data et la signature du contrat d'échange de données entre autorités, l'offre et la demande de données ont considérablement augmenté. Grâce au nouveau personnel, l'introduction du cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière ([cadastre RDDPF](#)) a également été accélérée. A la fin de l'année, le cadastre est disponible dans 70 communes. Le CC GEO fournit aujourd'hui à l'administration des données actuelles et fiables sur 470 thèmes.

## GÉOMATIQUE

### Réorganisation

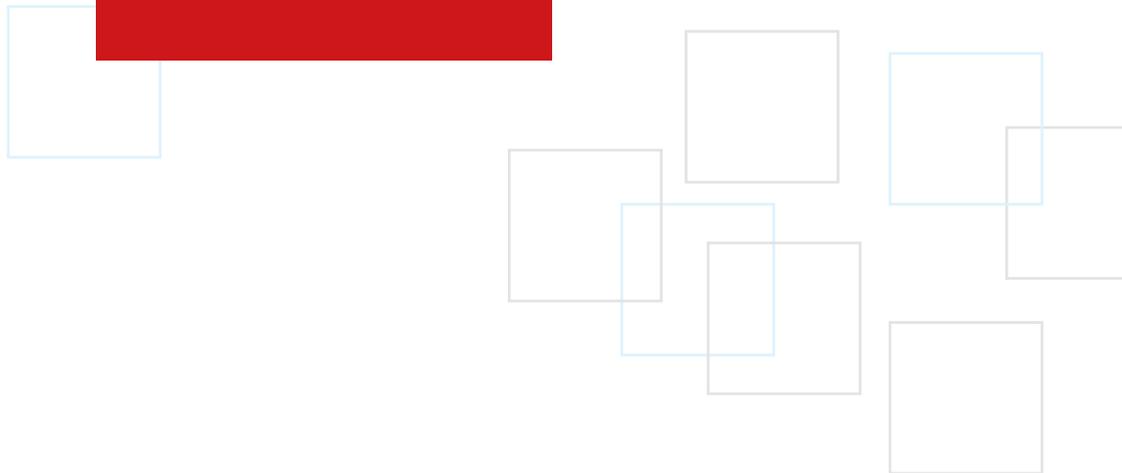
Dans le cadre du budget 2018, le Grand Conseil a approuvé la création de trois nouveaux postes pour le Service de la géoinformation. Cela reflète l'importance croissante des géodonnées. En outre, la section des vérifications de l'Office de la géomatique (instance cantonale pour la surveillance de la mensuration officielle) a été réorganisée et renforcée, ainsi que le Centre de compétence en géomatique (CC GEO).

### Libéralisation de la mensuration officielle

Avec l'approbation de l'ordonnance sur la mensuration officielle (OcMO) entièrement révisée, le Conseil d'Etat a créé la base légale pour la libéralisation de la mise à jour de la mensuration officielle. Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2018, les propriétaires qui souhaitent apporter des modifications à leur propriété peuvent choisir eux-mêmes l'ingénieur-géomètre. Les contrats existants ont été résiliés avec effet à cette date. Les données de la mensuration officielle sont stockées de manière centralisée auprès du canton et les mutations sont effectuées par les géomètres sur la plateforme informatique cantonale. Les adresses des bâtiments font partie de la mensuration officielle et les travaux correspondants ont pu commencer dans toutes les communes. L'objectif est d'adresser et d'enregistrer



SANTÉ,  
AFFAIRES  
SOCIALES  
ET CULTURE



## 2018 – DES PROGRÈS CONSTANTS

Plusieurs projets à long terme ont été achevés avec succès en 2018. Parallèlement, de nouveaux concepts ont été développés et des décisions ont été prises pour anticiper les besoins et les défis futurs de la population valaisanne.

Le Département de la santé, des affaires sociales et de la culture a donné mandat d'établir un rapport sur la situation des familles valaisannes, qui servira de base à la future politique familiale. En outre, l'objectif du Conseil d'Etat de nommer au moins un tiers de femmes au sein des commissions administratives pour la législature 2017-2021 a été atteint.

Divers concepts ont été élaborés au Service de la santé. Par exemple, le canton du Valais dispose maintenant d'un concept cantonal sur les pathologies démentielles, d'un concept de soutien aux proches aidants et un concept pour les soins palliatifs est en cours d'élaboration. Ce dernier prévoit la création d'un établissement de soins palliatifs dans le Bas-Valais et dans le Haut-Valais. L'achèvement de l'Hôpital Riviera-Chablais Vaud-Valais (HRC) progresse bien. L'ouverture est prévue courant 2019.

Dans le secteur des affaires sociales, un engagement de 60 millions de francs a été accepté pour l'extension et la modernisation de l'établissement de La Castalie dans le Bas-Valais. Dans le Haut-Valais, l'ancien couvent des capucins a été acheté et transformé. Le 6 octobre, la Fondation Emera a célébré l'ouverture de l'Espace de vie Portiuncula, une résidence pour personnes souffrant de troubles psychiques.

La modification apportée à la loi sur la promotion de la culture pour préserver et mettre en valeur notre patrimoine culturel mérite d'être saluée. D'ailleurs, la gestion du danger d'avalanche a été inscrite sur la liste représentative du patrimoine culturel mondial immatériel de l'UNESCO.

Les progrès constants à l'Etat du Valais n'ont pu être planifiés et réalisés que grâce au grand engagement et au soutien actif de toutes les collaboratrices et de tous les collaborateurs. Je tiens à les en remercier du fond du cœur.



© Olivier Maire

**Esther Waeber-Kalbermatten**  
*Conseillère d'Etat*

## SANTÉ PUBLIQUE

### Loi sur la santé

Le Conseil d'Etat a transmis au Grand Conseil le projet de révision de la loi sur la santé. Celui-ci adapte la loi à l'évolution du droit fédéral et apporte des améliorations en matière de droits des patients, de qualité des soins et de surveillance. Il prévoit une régulation des équipements médico-techniques lourds.

### Promotion de la santé et prévention

Un programme cadre en [promotion de la santé et prévention](#) a été élaboré pour la période 2019-2022, qui définit les domaines d'interventions prioritaires. De plus, le canton du Valais participera pendant quatre ans à une campagne nationale de promotion de la santé psychique.

### Organisation des secours

Le Conseil d'Etat a donné son aval à la réunion des centrales d'engagement 112-117-118-144 sous un même toit. Par ailleurs, il a adopté les lignes directrices sanitaires en cas d'événements majeurs, tels qu'accident chimique ou séisme.

L'Organisation cantonale valaisanne des secours a renforcé sa direction sur recommandation d'une évaluation externe. Elle a également mis en place une filière permettant de raccourcir le délai d'intervention après un [arrêt cardio-respiratoire](#).

Le subventionnement des ambulances est en révision afin de mieux tenir compte des charges effectives. Les négociations tarifaires pour les secours hélicoptérés sont quant à elles en cours d'élaboration.

### Hôpitaux

Les concours d'architecture et mandats de planification pour les sites hospitaliers de Brigue et Sion ont été réalisés. Le Grand Conseil statuera sur le cautionnement des travaux en 2019. Dans le Chablais, l'Hôpital de Rennaz se prépare à ouvrir ses portes en 2019.

Afin de contrer la hausse des hospitalisations hors canton, hôpitaux, cliniques, médecins et canton proposent de renforcer l'information sur l'offre disponible en Valais, de promouvoir les relations entre médecins installés et hospitaliers et de positionner le médecin de famille comme responsable de la prise en charge ambulatoire avant et après l'hospitalisation.

### Soins de longue durée

Comme l'a montré un [monitoring](#) réalisé par le Service de la santé publique, les objectifs de la planification des soins de longue durée 2016-2020 sont en cours de réalisation. Les soins à domicile se renforcent et le nombre de lits de long séjour en établissement médico-social (EMS) s'accroît dans les proportions prévues. L'offre de court séjour en EMS et de structures de soins de jour doit encore être étoffée dans certaines régions.

Après avoir réduit le prix des [courts séjours en EMS](#) à 50 francs par jour, il est prévu de favoriser l'utilisation des [foyers de jour](#) en fixant le prix d'une journée à 40 francs. Par ailleurs, les [directives](#) concernant l'autorisation d'exploiter une organisation de soins et d'aide à domicile ont été revues. Une assurance qualité et un médecin répondant seront désormais exigés, comme pour les EMS.

### Journée des proches aidants

Plusieurs actions ont été réalisées en lien avec la journée du 30 octobre pour sensibiliser les [proches aidants](#) aux offres de soutien disponibles : brochure, conférences, exposition de photos et publication d'un carnet de témoignages.

### Soins palliatifs

Un groupe de travail a élaboré un concept cantonal de [soins palliatifs](#). Celui-ci prévoit de renforcer l'identification et la prise en charge des patients en fin de vie, notamment par la formation du personnel et la coordination. Parallèlement, le Conseil d'Etat a accordé son soutien à la réalisation de structures non-hospitalières de soins palliatifs (de type hospices), l'une à Sion et l'autre dans le Haut-Valais.

### Valeurs du point TARMED

Les assureurs-maladie et les fournisseurs de prestations n'étant pas parvenus à un accord sur les valeurs du point TARMED 2017, le Conseil d'Etat a fixé un point à 0.89 franc pour les établissements hospitaliers et à 0.84 franc pour les médecins indépendants.

### Professions non universitaires de la santé

Pour favoriser la relève dans les professions non universitaires de la santé, un groupe de travail nommé par le Conseil d'Etat propose de faire participer de façon équitable l'ensemble des institutions sanitaires à la mise à disposition de places de stage et d'apprentissage. Ces

propositions, accompagnées d'un avant-projet de loi, s'inspirent du modèle bernois.

### Dossier électronique du patient

Le canton du Valais a créé, avec d'autres cantons, l'association intercantonale [cara](#) dans le but de mettre en place le dossier électronique du patient au niveau romand. L'outil Infomed, utilisé actuellement en Valais, sera migré vers la nouvelle plateforme dès juillet 2019.

### Assurance-maladie

La [prime](#) moyenne valaisanne adulte a augmenté de 4.6% en 2019 pour atteindre 354 francs. La hausse est supérieure à celle observée en moyenne suisse. La prime moyenne valaisanne pour les adultes reste inférieure à la moyenne suisse. Le Conseil d'Etat a débloqué 192.6 millions de francs (part fédérale comprise) pour les [subsides](#) 2019, soit 12.5 millions supplémentaires par rapport à 2018, et amélioré les subsides pour les enfants.

## CONSOMMATION ET AFFAIRES VÉTÉRINAIRES

### Loi fédérale sur les denrées alimentaires étendue à l'eau de baignade

Le Valais, en tant que canton touristique, compte 262 piscines, avec un total de 501 bassins. Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2017, les eaux de baignade sont incluses dans la législation sur les denrées alimentaires en tant qu'objets usuels. Les exigences microbiologiques et chimiques relatives à la qualité des eaux de baignade sont désormais régies par la Confédération.

En [2018](#), 1645 échantillons ont été examinés sous l'angle microbiologique (bactéries), dont 10% se sont révélés non-conformes. 38 échantillons ont été analysés du point de vue chimique (substances dérivées de produits de désinfection), révélant un taux de non-conformité de 63%. Cette proportion élevée de contestation peut être améliorée relativement facilement par une meilleure hygiène personnelle des baigneurs (douches avant le bain), un approvisionnement accru en eau fraîche et un stockage correct des désinfectants.

En raison de l'intensification des contrôles, le taux de contestation pour les légionnelles dans les bassins à eau bouillonnante a considérablement baissé ces dernières années, passant de 35% en 2012 à moins de 10% en 2018.

### Intensification de la lutte contre la diarrhée virale bovine

La forte augmentation des cas de diarrhée virale bovine (BVD) observée chez les vaches dans les cantons de Vaud et de Fribourg ces dernières années se répercute malheureusement sur le bétail valaisan. Parallèlement à la nette hausse du nombre de cas relevés en Valais, l'intensification du programme d'éradication de la Confédération exige un travail considérable de la part du monde vétérinaire, aussi bien sur le terrain que pour les tâches administratives. L'estivage en commun de bétail de provenances différentes, et parfois extra-cantonaux, tout comme le commerce d'animaux, constituent des possibilités de propagation importantes pour le virus. L'Office vétérinaire travaille de manière intensive pour garder l'épizootie sous contrôle. L'accent est également mis sur l'information des détenteurs de bétail, dont la discipline de notification des mouvements d'animaux est primordiale. Seule une vigilance accrue de tous les acteurs permettra la réussite du programme national d'éradication.

## ACTION SOCIALE

### Fondation Emera : nouveaux locaux à Brigue

Le Conseil d'Etat a autorisé l'achat du couvent des Capucins à Brigue-Glis par la Fondation Emera. Au terme des travaux de rénovation, deux places d'atelier en cuisine, ainsi que huit places d'hébergement supplémentaires, dix places d'occupation et deux unités d'accueil temporaire ont été mises à disposition de personnes en situation de handicap psychique. Au total, les pouvoirs publics ont investi 3.79 millions de francs dans ce projet.

### La Castalie : modernisation et agrandissement

Le Conseil d'Etat a accepté le projet de modernisation et d'agrandissement du centre médico-éducatif de La Castalie à Monthey. Le concours d'architecture a couronné le projet du bureau Ken Architekten BSA AG à Zürich. Les travaux débuteront au premier semestre 2020 et s'achèveront entre 2024 et 2026. Les coûts du projet, estimés à 60 millions de francs, feront l'objet d'une demande de crédit d'engagement auprès du Grand Conseil au cours de l'année 2019. L'institution de La Castalie prend en charge quelque 250 personnes en situation de handicap mental ou de polyhandicap à Monthey et Sierre.

### Création de nouvelles places d'occupation

Dans le cadre de la planification de l'offre et de la demande pour les personnes en situation de handicap, un besoin supplémentaire a été décelé dans les domaines du handicap psychique et physique. Pour y répondre, des structures ont été nouvellement ouvertes ou agrandies, durant l'année 2018. En plus de l'ouverture du couvent des Capucins, dix-neuf nouvelles places ont été mises à disposition par Emera et Domus (handicap psychique) et quinze places par Valais de Cœur à Martigny (handicap physique).

### Aide sociale

La mise en place d'un nouveau logiciel informatique de gestion de l'aide sociale sur tout le territoire cantonal est en cours. Le choix d'un prestataire a été arrêté et les travaux de configuration de ce logiciel ont débuté. Ce projet, conduit avec tous les partenaires concernés (Etat, communes, centres médico-sociaux (CMS) et Groupement valaisan des CMS), concourt à la simplification et à l'harmonisation des structures et processus, en vue d'améliorer l'efficacité du dispositif global. En parallèle, les travaux se poursuivent dans les communes afin de régionaliser les CMS.

La directive révisée sur les mesures d'insertion sociale et professionnelle pour les bénéficiaires de l'aide sociale est entrée en vigueur durant le premier semestre 2018.

### Aide aux victimes : Centre LAVI / Unterschlufl

2018 a marqué les vingt-cinq ans d'activité du Centre LAVI / Unterschlufl. Un colloque a été organisé le 6 septembre, sur la thématique de l'aide aux victimes d'infractions en relation avec les nouvelles technologies. En collaboration avec d'autres acteurs, une action de sensibilisation a été conduite auprès du public au sujet de la traite des êtres humains (présence à la Foire du Valais). Une attention et des moyens particuliers ont été consacrés au suivi des personnes qui se sont annoncées au titre de la loi fédérale sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux antérieurs à 1981.

### Bureau de recouvrement et d'avance des pensions alimentaires (BRAPA)

L'accent a été mis sur la réorganisation du BRAPA, avec comme objectif d'optimiser les démarches de recouvrement auprès des débiteurs des pensions alimentaires.

### Asile

Le nombre de requérants d'asile attribué par la Confédération au canton du Valais est resté stable avec une présence moyenne de 2800 personnes. Parmi les nouveaux arrivants, un nombre conséquent de personnes présente des troubles physiques et psychiques. Le nombre de décisions d'admission provisoire (F) et de réfugiés reconnus (B) prises par la Confédération a fortement augmenté durant l'année 2018 (+50% comparativement aux années 2017 ou 2016). Cette tendance aura probablement une incidence lors de la mise en application de l'Agenda intégration suisse (AIS) dès le mois de mai 2019.

Afin de répondre aux exigences de l'AIS, l'Office de l'asile a intensifié le processus d'insertion sociale et professionnelle des permis F et B, selon les trois filières définies (formation, insertion professionnelle ou insertion sociale). Une attention particulière est portée sur les adolescents et jeunes adultes avec la mise en place d'un projet pilote fédéral de pré-apprentissage d'intégration, en collaboration avec les acteurs de la formation professionnelle. Le Service de l'action sociale a proposé une collaboration interdépartementale afin de mettre en place une stratégie cantonale dans le but de satisfaire aux objectifs de l'Agenda Intégration Suisse.

## EGALITÉ ET FAMILLE

### 25<sup>e</sup> anniversaire de l'OCEF

En 2018, l'Office cantonal de l'égalité et de la famille (OCEF) a célébré son 25<sup>e</sup> anniversaire. A cette occasion, il a choisi d'interroger le rôle des femmes dans l'art, à travers le personnage de Marguerite Burnat-Provins. Elle pratiquait l'écriture, la peinture, la gravure et les arts appliqués, pourtant son travail demeure invisible dans l'histoire de l'art, ce qui la rend emblématique de la situation des femmes artistes. La réflexion a abouti à un livre et une exposition au Manoir de Martigny.

### Campagne de sensibilisation aux violences domestiques

L'OCEF a déployé une campagne de sensibilisation aux violences domestiques. Le site [www.violences-domestiques.ch](http://www.violences-domestiques.ch) est destiné à venir en aide aux victimes et aux auteur-e-s de violences, ainsi qu'à leurs proches. Une brochure, un flyer en dix langues

et un arbre du réseau d'intervention ont en outre été élaborés et distribués à grande échelle.

### Colloque sur la politique familiale

L'OCEF a organisé le premier colloque consacré à la politique familiale en Valais. Il a lancé la première étude globale destinée à obtenir un portrait statistique des familles vivant dans le canton ainsi qu'un état des lieux des prestations qui leur sont dédiées.

### Mise en œuvre de la charte pour l'égalité salariale

2018 a été pour l'OCEF l'année de mise en œuvre de la Charte pour l'égalité salariale dans le secteur public. Le Valais y a adhéré le 21 juin 2017. Sion, Martigny, Sierre, St-Maurice, St-Gingolph, Loèche et Fiesch ont signé ce texte. D'autres communes ont prévu de le faire prochainement. Le but de la charte est de promouvoir l'égalité des salaires en se prévalant du rôle d'exemple du secteur public.

### Un tiers de femmes dans les commissions administratives

Pour la première fois en 2018, le nombre de femmes dans les commissions administratives a atteint 33.3%, ce qui était l'objectif fixé par le Conseil d'Etat. La stratégie mise en place en 2011 et reconduite en 2014 a porté ses fruits. Les services sont encouragés à chercher activement des femmes. Pour chaque poste à renouveler, le préavis de l'OCEF est requis, basé sur le pourcentage de femmes, les démarches effectuées pour en trouver et les explications avancées en cas de participation féminine insuffisante.

## PROTECTION DES TRAVAILLEURS ET DES RELATIONS DU TRAVAIL

### Lutte contre le travail au noir, la concurrence déloyale et le dumping social

L'utilisation de main-d'œuvre non-déclarée, ou à des conditions de travail et de salaire très éloignées des minima en vigueur, constitue une distorsion de concurrence pour les entreprises et les travailleurs. Les estimations indiquent que, chaque année, 1.2 milliard de francs de travaux non déclarés au fisc et aux assurances sociales sont réalisés dans le canton. Sur près de 700 informations reçues annuellement, l'Inspection cantonale de l'emploi procède à plus de 400 enquêtes en matière de

lutte contre le travail au noir. Sur cette base, plus de 140 dénonciations pénales ont été adressées au Ministère public pour la seule année 2018. De plus, le Service de protection des travailleurs et des relations du travail (SPT) prononce annuellement pour plus d'un demi-million de francs d'amendes et de frais de contrôle, une centaine d'interdictions d'accès au marché suisse pour les entreprises européennes surprises en situation d'infractions, ainsi que le tiers des 38 exclusions des marchés publics prononcées à l'encontre d'entreprises indigènes en Suisse.

### 4<sup>e</sup> Rencontre travail et santé

Face à la pénurie de plus en plus marquée de main-d'œuvre, le maintien en emploi des 55 ans et plus, est devenu indispensable. Le 25 octobre 2018, plusieurs intervenants spécialisés et 180 participants issus de divers secteurs économiques ont été accueillis à la HES-SO de Sierre pour débattre du thème de la cohabitation des différentes générations au sein de l'entreprise. La [rencontre](#) a débouché sur les constats suivants : les différences entre générations concernant le style de travail sont surestimées. Il y a avant tout des différences d'âge. Le manager doit rester accessible et être capable d'identifier et de s'adapter aux besoins et comportements de chacun. La compréhension mutuelle passe avant tout par des échanges transparents et participatifs et la fixation d'objectifs favorisant la responsabilité personnelle.

## POURSUITES ET FAILLITES

### Commande d'extraits en ligne

Le Service des poursuites et faillites délivre annuellement environ 75'000 extraits du registre des poursuites. Afin de faciliter la vie des citoyens et, par la même occasion, de décharger les guichets, ce document pourra, à compter du premier semestre 2019, être commandé [en ligne](#) sur le site Internet de l'Etat du Valais. Dans un premier temps, cette nouvelle prestation sera limitée aux extraits pour soi-même. Les personnes qui ne maîtrisent pas Internet et ne souhaitent pas se déplacer à l'office ont, à compter de janvier 2019, nouvellement la possibilité de commander leur extrait depuis n'importe quel bureau de Poste suisse.

## Réorganisation territoriale

Plusieurs mesures de rationalisation ont été mises en place au sein du Service des poursuites et faillites ces dernières années. Elles lui ont permis de pouvoir continuer à accomplir sa mission avec un effectif en personnel stable, ceci malgré une très forte progression du volume d'affaires ces dix dernières années. Cette tendance se poursuit puisque les offices ont enregistré un nouveau record avec l'introduction de 182'212 poursuites, soit 9.4% de plus que l'année précédente. Ces mesures ont toutefois des limites et le Conseil d'Etat a désigné un groupe de travail chargé de lui proposer une réorganisation territoriale pour optimiser le fonctionnement du service, tout en améliorant la qualité des prestations délivrées à la clientèle. L'examen doit porter en particulier sur l'opportunité de séparer les offices des poursuites de ceux des faillites et de regrouper les forces par la réunion d'arrondissements. Cette réorganisation doit permettre de dégager des ressources afin d'assurer le maintien de la qualité des prestations.

## CULTURE

### Conduire

Le Conseil d'Etat a adopté la [Stratégie culture 2018](#) qui définit la vision, les objectifs et les priorités de l'Etat du Valais en matière culturelle. Elle réaffirme la place centrale du soutien à la création artistique et confirme la participation culturelle comme un axe fort aux côtés des synergies entre culture et économie. La stratégie met également l'accent sur le renforcement des mesures de sauvegarde du patrimoine culturel mobilier, documentaire, immatériel et linguistique, objet d'une révision de la loi sur la promotion de la culture adoptée le 15 juin par le Grand Conseil.

### Etudier et faire connaître

Les Musées cantonaux, la Médiathèque Valais et les Archives de l'Etat ont conjugué leurs activités pour traiter, dans le cadre de trois expositions et de deux films, la problématique du risque naturel dans les Alpes ([www.risques2018.ch](http://www.risques2018.ch)). L'année s'est achevée par l'inscription au patrimoine culturel immatériel de l'humanité de l'UNESCO de la gestion du danger d'avalanche, proposée en 2012 par le canton du Valais. Une manifestation, à Sion, en présence du président de la Confédération, a marqué l'aboutissement de cette démarche.

### Honorer

Le [Prix culturel 2018](#) de l'Etat du Valais a été décerné à l'ethnologue Suzanne Chappaz-Wirthner. Le danseur Michel Briand, le metteur en scène Stefan Hort et le photographe Olivier Lovey ont reçu les prix d'encouragement. Andreas Weissen, conteur et médiateur, a été le lauréat du Prix spécial.

Le Conseil d'Etat a institué le Prix Culture et économie Valais destiné à honorer une institution, une entreprise ou une manifestation qui contribue à la fois au développement de la culture et de l'économie. Pour sa première édition, le prix a été attribué à la Fondation Pierre Gianadda à Martigny.

### Rayonner

Hôte d'honneur du Salon international du livre de Genève, le canton du Valais a su séduire le public par la qualité et la diversité de sa vie culturelle. Plusieurs artistes valaisans ont été honorés cette année. A noter le Prix suisse de littérature décerné à Jérôme Meizoz, l'invitation faite au couple d'artistes Valentin Carron et Latifa Eschakhch au Swiss Institute de New York, ainsi que celle d'Eliane Amherd et du groupe Last Moan à la bourse Mondo des musiques actuelles, dans cette même ville.

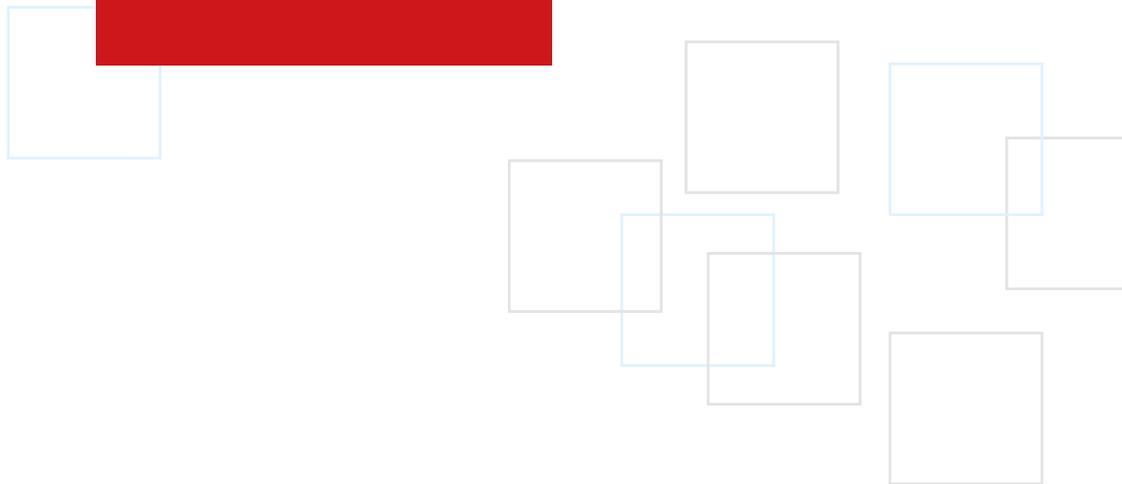
### Développer

Dans le cadre du pôle culturel Les Arsenaux à Sion, une artothèque de prêt a été ouverte au public. Proposant des œuvres récentes d'artistes valaisans, elle vient compléter l'offre du centre qui accueille annuellement plus de 300'000 visiteurs et qui retient l'attention de nombreux professionnels des bibliothèques et des archives de l'ensemble de la Suisse et de l'étranger.

Le Conseil d'Etat a validé le concept de développement du pôle muséal au cœur de la Ville de Sion et décidé l'organisation, en 2019, d'un concours d'architecture pour sa concrétisation.



ECONOMIE  
ET FORMATION



## SAVOIR INTÉGRER LA DIGITALISATION POUR RESTER COMPÉTITIF

La digitalisation touche tous les domaines d'activité. Dans ce contexte, il est essentiel de prendre en compte ce paradigme et de l'intégrer dans nos développements. Cette transition nécessite des compétences qui doivent être acquises dès l'école obligatoire. De nombreuses démarches sont en cours, dans les domaines de la formation et de l'économie, pour permettre au Valais de réussir ce virage numérique. Notre canton dispose de tous les atouts pour devenir un acteur majeur du domaine et offrir la main-d'œuvre formée et qualifiée à même de relever ce défi.

Le monde du travail évolue et nous devons faire en sorte de disposer d'une économie diversifiée qui propose des emplois attractifs en Valais. L'offre de formation se diversifie à tous les niveaux. Le Département de l'économie et de la formation (DEF) met un accent particulier sur l'enseignement des MITIC (Médias, Images et Technologies de l'Information et de la Communication) et le bilinguisme. Le DEF est en première ligne pour former les employés d'aujourd'hui et de demain qui pourront ainsi prendre une part active au développement de l'économie valaisanne.

L'agriculture valaisanne est quant à elle fière de ses traditions tout en étant tournée vers la modernité. Elle propose des conditions de production respectueuses des hommes et de l'environnement tout en développant de nombreux projets de mise en valeur de son terroir exceptionnel, notamment en synergie avec le tourisme, autre secteur clé de notre économie.

Proposer des solutions d'avenir est ma préoccupation quotidienne ainsi que celle de tous les collaborateurs du DEF. Nous nous y engageons avec professionnalisme et passion.



© Thomas Andenmatten

**Christophe Darbellay**  
*Conseiller d'Etat*

## ECONOMIE

### Campus Energypolis

Le nouveau pôle de recherche sur l'environnement alpin et polaire (ALPOLE), situé au Centre d'Impression des Ronquoz (CIR), a été officiellement inauguré. Les mandats d'architectes et d'ingénieurs ont été attribués en vue de sa transformation. Le Campus Energypolis a accueilli les participants des Swiss-US Energy Innovation Days 2018. Ces échanges, organisés annuellement par l'Office fédéral de l'énergie (OFEN), réunissent une centaine de personnes venues des Etats-Unis et de Suisse, parmi lesquelles figurait l'ambassadeur des Etats-Unis. Le concours d'architecture pour la construction du Campus Santé sur le site de Sion de l'Hôpital du Valais a été lancé et sera jugé en 2019.

### Marchés publics

Par décision du 30 mai 2018, le Conseil d'Etat a constitué une commission extraparlamentaire pour donner suite à une motion adoptée par le Grand Conseil. Cette commission, présidée par le chef du Service juridique des affaires économiques (SJAÉ), a été chargée d'identifier les problèmes d'application de la législation sur les marchés publics. Elle a siégé cinq fois en 2018. Son rapport est attendu pour la fin mars 2019. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, le Service juridique des affaires économiques a lancé des contrôles relatifs aux marchés publics dans quatre communes. 44 procédures de marchés publics ont été soumises à un contrôle formel et matériel.

### Loi sur les résidences secondaires

Durant l'année écoulée, le Centre de compétence résidences secondaires (CCR2) a fourni environ 320 renseignements sous forme écrite ou orale. Le CCR2 a en outre apporté son soutien au groupe de travail mis en place par le Conseil d'Etat pour le suivi du dossier des constructions de la commune de Bagnes.

## AGRICULTURE

### Réduction des risques phytosanitaires

L'Etat du Valais et les organisations professionnelles agricoles ont élaboré un plan d'action cantonal ambitieux pour réduire les risques sur l'homme et l'environnement liés à l'utilisation de produits phytosanitaires. Adapté aux spécificités du canton,

ce plan répond aux défis d'une agriculture durable toujours plus respectueuse de l'environnement. Le plan d'action prévoit de réduire de moitié les risques lors de l'utilisation de produits phytosanitaires. Pour atteindre cet objectif, la vulgarisation et le conseil seront renforcés et des contrôles ciblés seront conduits par l'Etat du Valais, notamment pour vérifier l'absence d'utilisation de produits phytosanitaires le long des eaux superficielles.

### Viticulture

Le programme « e-vendanges » a été créé en 2016 pour pallier aux lacunes du système de contrôle des vendanges de l'époque. Ce programme permet de relier le registre des vignes aux déclarations d'apports de vendanges, pour une meilleure traçabilité de la vigne au verre. Un groupe de travail composé des services de la consommation et des affaires vétérinaires, de l'agriculture et de l'informatique a développé une application web pour créer un lien entre les acquits et les lots de raisins encavés. Une phase de test a été observée en 2016 et 2017, avec une quinzaine de caves volontaires. Le millésime 2018 est le premier à bénéficier de ce programme dans toutes les caves. Le programme est à présent fonctionnel et donne satisfaction aux encaveurs.

### Projet de développement régional

Parmi les nombreux projets de développement régional (PDR) existants, le PDR Illiez est en cours de réalisation, avec la construction par l'Association de promotion et vente des produits laitiers du Val d'Illiez (PROMOVI), sur le site de la Cavagne à Troistorrens, de la cave d'affinage et de son espace d'accueil des visiteurs. Ce projet collectif représente l'axe principal du PDR et s'articule autour de projets privés sur les alpages du Val d'Illiez. Ces initiatives ont été décidées suite à l'abandon du contingentement laitier et de la baisse des prix en décaissant. Le label « Saveurs des Dents du Midi » a été créé pour incarner la typicité et l'authenticité de la région.

### Lutte contre les ravageurs

La conjonction du réchauffement climatique et des transports internationaux amène des organismes nuisibles nouveaux provenant de pays exotiques. Après l'arrivée de la drosophile suzukii en Valais en 2014, la cochenille farineuse a préoccupé en 2018 les arboriculteurs, dont certains ont subi des dégâts économiques importants. Le chef du département a reçu une délégation de producteurs le 21 août. Sensibilisé par l'importance de ce nouveau ravageur,

il s'est engagé à soutenir les mesures efficaces en vue de limiter ses dégâts aux cultures. La punaise diabolique, repérée dans les pièges installés en Valais en 2018, constituera également un défi de taille pour la préservation des récoltes futures. Conscient des enjeux, le département a renforcé ses compétences dans le secteur phytosanitaire.

## TRAVAIL ET COMMERCE

### Evolution sur le marché du travail

Le nombre moyen de chômeurs a reculé à 5388 (-842) en Valais en 2018. Le taux de chômage cantonal a reculé à 3.1% (-0.5 pt). Le taux par région est de 1.1% (-0.2 pt) dans le Haut-Valais, 3.8% (-0.8 pt) dans le Valais Central et 3.7% (-0.4 pt) dans le Bas-Valais. Le taux suisse a, quant à lui, reculé à 2.6% (-0.6 pt).

### Obligation d'annoncer les postes vacants

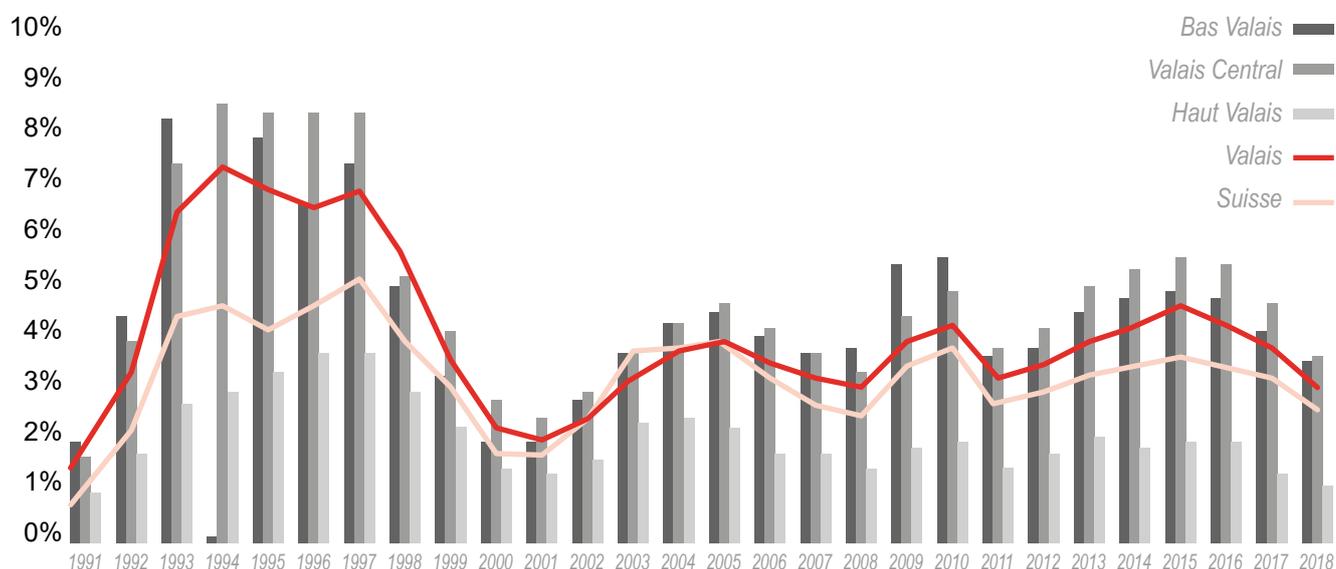
Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2018, les employeurs suisses ont l'obligation d'annoncer leurs postes vacants auprès des Offices régionaux de placement (ORP) suite à l'acceptation par le peuple suisse de l'initiative sur l'immigration de masse. Pendant les cinq jours ouvrables suivant l'annonce, les postes vacants soumis à l'obligation d'annonce peuvent être consultés uniquement par les demandeurs d'emploi inscrits auprès des ORP. Cette obligation d'annonce concerne toutes les professions où le chômage est supérieur à 8%, soit principalement certaines professions de l'hôtellerie-restauration,

de la construction et de l'agriculture. Pour faciliter le travail des employeurs, le SECO a mis en place la plateforme [www.travail.swiss](http://www.travail.swiss). Le Valais a organisé différentes séances pour les associations professionnelles et a également mis en ligne une [page d'information destinée aux employeurs](#). Le nombre de places vacantes annoncées aux ORP a quadruplé pendant les six derniers mois de l'année par rapport à la même période de l'année dernière. Selon le SECO, un bilan significatif ne pourra toutefois être établi qu'en automne 2019.

### Journées nationales CII 2018

La CII Valais a organisé les 29 et 30 novembre 2018 à Saillon les Journées nationales de la collaboration interinstitutionnelle (CII). Plus de cinquante personnes œuvrant au sein d'institutions actives dans les domaines de la sécurité sociale, de la formation, de l'intégration sur le marché du travail et de la migration ont participé à cette rencontre. Les coordinateurs et responsables CII cantonaux ont ainsi eu un aperçu des activités fédérales en matière de CII, pris connaissance de l'organisation de la CII Valais et échangé sur les bonnes pratiques transférables dans leur canton. La table ronde animée par les protagonistes valaisans en matière d'immigration a mis en évidence les défis en termes de ressources et de collaboration entre les services concernés. Le Valais, canton précurseur en matière de CII, a également présenté la mise en place en cours d'année de la [Plateforme Transition 1 \(T1\)](#), une structure destinée à détecter et soutenir les jeunes en rupture de formation afin de les aider à trouver un projet professionnel.

### Evolution du chômage en Valais depuis 1991



## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

### Réorganisation du Service du développement économique

Le Conseil d'Etat a validé la réorganisation et le changement de nom du Service du développement économique (SDE) qui devient, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019, le Service de l'économie, du tourisme et de l'innovation (SETI). Les objectifs étaient de mettre en évidence les activités en faveur de l'innovation, de positionner le tourisme dans l'organigramme cantonal et de regrouper les prestations délivrées selon une orientation clientèle optimisée.

### Business Valais

Business Valais, la promotion économique cantonale, a répondu à 186 demandes d'entreprises, d'investisseurs et des milieux économiques pour des aides financières, des soutiens à l'innovation et de l'accompagnement dans diverses démarches administratives et prestations propres au développement d'initiatives entrepreneuriales. En sus, Business Valais a soumis des propositions à 35 sociétés étrangères en vue de leur développement international depuis le Valais, confirmant l'attractivité de notre région pour des entreprises génératrices de valeur ajoutée.

### Loi sur l'encouragement des remontées mécaniques

Le 17 mai 2018, le Grand Conseil a adopté la loi sur l'encouragement des remontées mécaniques. Celle-ci prévoit, entre autres, l'octroi d'aides à fonds perdus pour l'investissement dans des

infrastructures exceptionnelles telles que des liaisons plaine-montagne ou liaisons entre domaines d'exploitation.

### Coopération transfrontalière

Le canton du Valais a participé à 33 projets transfrontaliers issus des programmes Interreg France-Suisse, Italie-Suisse et Espace Alpin. Quant à l'Espace Mont-Blanc (Suisse-France-Italie), les collectivités locales des trois pays ont annoncé leur volonté de travailler sur une candidature du massif du Mont-Blanc au patrimoine mondial de l'UNESCO au titre de « paysage culturel ».

### Economie valaisanne numérique

Un groupe de travail a élaboré un rapport sur la numérisation de l'économie valaisanne dans le but d'améliorer les conditions-cadres. Le rapport sera présenté publiquement au printemps 2019.

## ALLOCATIONS DE FORMATION

### Bourses et prêts d'études

En 2018, la Commission cantonale des bourses et des prêts d'études s'est réunie à huit reprises pour l'attribution de bourses et/ou prêts d'études, le traitement des réclamations et des demandes de remises de prêts et d'intérêts. Un guichet virtuel permettant de déposer les demandes d'aide financière en ligne a été mis à disposition de la population à partir du mois d'août 2018.

### Bourses et prêts d'études 2018

Requêtes traitées	Requêtes	Acceptées	Refusées
Scolarité obligatoire	26	19	7
Ecoles préparant à la maturité gymnasiale	668	504	164
Autres formations générales	460	378	82
Ecoles professionnelles à plein temps	338	239	99
Apprentissages	740	475	265
Maturités professionnelles	81	44	37
Formations professionnelles supérieures	102	63	39
Hauts écoles spécialisées	668	464	204
Universités et EPF	952	653	299
Formation continue	75	44	31
Formation non reconnue-Retrait-Suspens	115	0	115
<b>Total</b>	<b>4'221</b>	<b>2'883</b>	<b>1'338</b>

### Montants versés

Prêts d'études 2018	2.49 Mio.
Bourses 2018	17.23 Mio.
Prêts d'études à fin 2018	
Dossiers ouverts	2'645
Montants	24.01 Mio.

## ENSEIGNEMENT

### Arrêté sur le travail à temps partiel

Au terme d'une enquête menée sur deux années, l'arrêté sur le travail à temps partiel a été abrogé. Il sera remplacé par des directives spécifiques aux duos pédagogiques.

### Modification du temps-élève au cycle 1

Une proposition d'augmentation du temps scolaire dans le cycle 1 (première et deuxième année d'école) a été mise en consultation auprès des milieux concernés. Le Conseil d'Etat se déterminera au début de l'année 2019.

### Scolarisation à domicile

Des directives ont été élaborées pour régler les exceptions admises par les bases légales actuelles.

### Formation des directions d'école

Une formation a été présentée aux différents partenaires et sera effective dès l'année 2019.

### Classes bilingues

Un nouveau concept pédagogique a été introduit dans les différentes classes bilingues des villes de Monthey, Martigny, Sierre et Sion.

### Lehrplan 21

Le Lehrplan 21 est entré en vigueur dans les cantons germanophones, après une phase préparatoire approfondie. Il a été introduit dans les classes de l'école primaire et de 9CO du Haut-Valais. La numérisation sera institutionnalisée dans les branches des médias et de l'informatique.

### Passepartout

Le projet « Passepartout », lancé en 2006 par six cantons alémaniques, a été officiellement achevé à l'été 2018. Les compétences en langues étrangères des enseignants ont été améliorées et l'enseignement multilingue est de plus en plus présent.

### Office de l'enseignement spécialisé

L'Office de l'enseignement spécialisé poursuit la mise en place du concept cantonal de pédagogie spécialisée, notamment autour de l'amélioration du dispositif du guichet unique concernant le dépôt des demandes.

### Passerelle DUBS et MSOP

L'année 2018-2019 a permis d'équilibrer les flux d'étudiants fréquentant la passerelle DUBS (Collège de St-Maurice) et ceux suivant les cours de la maturité spécialisée option pédagogie (MSOP) à l'Ecole de commerce et de culture générale (ECCG) de Monthey. Désormais, deux classes de chacune de ces filières sont ouvertes pour le Valais romand. L'organisation de ces filières demeure inchangée pour la partie germanophone, avec une classe MSOP à l'ECCG de Brigue et une classe DUBS au Collège de Brigue.

### Certificats de culture générale et maturités spécialisées

Le processus pour le complément de reconnaissance des certificats de culture générale et des maturités spécialisées est toujours en cours. Le DEF est en attente de la détermination de la Conférence suisse des directeurs de l'instruction publique (CDIP).

### Collèges

Le concours d'architecture pour la construction d'un nouveau collège à Sion a été lancé. La rénovation du Collège de l'Abbaye à St-Maurice est également prévue.

### Accréditations de la Haute école pédagogique du Valais et d'UniDistance

Les travaux débutés en 2017 pour l'obtention de l'accréditation fédérale pour la Haute école pédagogique (HEP-VS) se sont poursuivis en 2018. Les ordonnances relatives au statut du personnel ainsi qu'à la gestion administrative et financière de la HEP-VS seront soumises prochainement au Gouvernement. La décision d'accréditation concernant UniDistance est attendue en 2019.

### Constituante

Une demi-journée spéciale réunissant plus de 250 professeurs du secondaire II a été organisée pour sensibiliser les enseignants à la thématique de la constituante. Des ateliers de travail prolongeront cette première démarche.

### Bureau des échanges linguistiques

Les programmes d'échanges se développent tant au niveau qualitatif que quantitatif. Ceux qui sont directement intégrés aux établissements scolaires tels que « Deux langues-ein Ziel » et « Vas-y ! Komm ! » rencontrent un réel succès. Un nombre

grandissant de jeunes vivent aussi l'expérience de l'année en immersion dans le Haut, respectivement dans le Bas-Valais.

### Centre ICT-VS

Le centre ICT-VS a été renforcé et professionnalisé afin de répondre à la transition numérique de l'éducation pour les écoles valaisannes. La Journée suisse du numérique du 25 octobre fut l'occasion de présenter le robot Thymio à près de 4000 élèves et d'initier une première approche de la science informatique. Une enquête cantonale auprès de tous les établissements de la scolarité obligatoire a été réalisée afin de dresser un bilan diagnostic de la situation, orienter la stratégie et émettre des recommandations en termes d'infrastructures et d'assistance informatique.

## FORMATION PROFESSIONNELLE

### Statistiques de la formation professionnelle

Pour l'année scolaire 2018-2019, 2927 contrats d'apprentissage ont été validés par le Service de la formation professionnelle (SFOP). En août 2018, 2686 titres de formation professionnelle initiale ont été délivrés.

### Avant-projet de loi sur la formation continue des adultes

L'avant-projet de loi sur la formation continue des adultes élaboré par le SFOP est en consultation jusqu'en février 2019. Il devrait entrer en vigueur en janvier 2020, après son approbation par le Conseil d'Etat et le Parlement.

### Recertification du Service de la formation professionnelle

Le SFOP a été recertifié Valais excellence en mai 2018, avec les nouvelles normes ISO 9001:2015 et 14001:2015. Toutes les entités du SFOP (écoles et offices) seront à l'avenir intégrées à son système de management intégré (SMI) au travers d'audits communs.

### Préapprentissage d'intégration (PAI)

Le PAI, projet pilote cofinancé par le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM), est prévu pour quatre ans. Destiné aux personnes titulaires d'un permis F, Fqr ou B asile, il est organisé par le SFOP en collaboration avec le Service de l'action sociale, le Service de l'industrie du commerce et du travail et le Service de la population et des migrations, avec

le soutien du Bureau d'Insertion Professionnelle BIP de l'Office de l'Asile. 57 candidats ont débuté cette formation duale d'une année, en vue d'un apprentissage, comprenant trois jours de cours (langue, culture générale et connaissances professionnelles élargies) et deux jours en entreprise par semaine.

### Plateforme T1

La [Plateforme T1](#), destinée à détecter et à soutenir les jeunes sans solution professionnelle, tire pour sa première année un bilan positif tant du point de vue quantitatif (200 interventions) que qualitatif (gestion des dossiers). Parallèlement à l'activité sur le terrain, la plateforme T1 a développé de nouvelles synergies interinstitutionnelles, en plus de celles déjà existantes.

### Centre de formation en technologie industrielle (CFTI)

Le canton du Valais a signé une convention avec Constellium et les communes de Sierre et Chippis pour la reprise de son centre de formation. Le nouveau Centre de formation en technologie industrielle de Chippis (CFTI), cantonalisé dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019, est rattaché au Campus EPTM (Ecole professionnelle technique et des métiers) de Sion.

## FORMATION TERTIAIRE

### Master en intelligence artificielle

Le lancement du Master en intelligence artificielle constitue une première réalisation de la stratégie gouvernementale visant à développer l'offre de formation en Valais. Cette filière universitaire inédite est proposée par UniDistance, spécialiste suisse de l'enseignement à distance, et l'Institut de recherche Idiap à Martigny, un des leaders mondiaux de l'intelligence artificielle, en partenariat avec des entreprises. Le canton apporte un soutien limité sur quatre ans à hauteur de 1.3 million de francs à ce modèle novateur, inspiré du système dual en entreprise.

### Rapport cantonal sur les hautes écoles 2018

Le Service des hautes écoles s'est intéressé aux [enjeux de la digitalisation](#) pour les hautes écoles et les instituts de recherche en Valais. En développant de nouveaux modèles de formation et en intégrant systématiquement des applications issues des technologies numériques, les hautes écoles et instituts de recherche sont bien positionnés pour relever les défis de la digitalisation.

### Nouvelle filière ES en soins

Suite au succès de l'ouverture en 2017 de la filière ES en soins sur le site de la HES-SO Valais-Wallis à Viège, un groupe de travail conduit par le Service des hautes écoles a examiné la faisabilité de la création d'une filière ES en langue française à Monthey.

### Science Valais

Mandatée par le canton, l'Association VSnet a organisé, le 30 novembre 2018, la deuxième journée réseau destinée à l'ensemble des acteurs scientifiques valaisans.

qui célébrera, de son côté, les trente ans de la Convention des droits de l'enfant.

### Office pour la protection de l'enfant (OPE)

L'OPE s'est fortement impliqué dans le renforcement des compétences professionnelles et pratiques de ses collaborateurs, touchant notamment aux aspects de l'audition de l'enfant, de l'évaluation des risques (méthode Alföldi) et de l'intervention en cas de séparation conflictuelle des parents. A ce sujet, une journée de travail a été organisée afin de présenter le modèle dit « de Cochem » aux différents professionnels du canton.

## JEUNESSE

### Politique de la jeunesse : promotion et soutien

La campagne de prévention « [L'éducation donne de la force](#) » (EDF) a été à nouveau mise sur pied. Pour son lancement, plusieurs conférences publiques ont été organisées, traitant notamment de la thématique des écrans et des enfants, avec notamment comme invité le docteur en psychologie et en psychiatrie Serge Tisseron. Le délégué à la jeunesse a également participé activement à l'organisation du rassemblement des jeunes valaisannes, en août 2018, durant lequel 38 sociétés de jeunesse étaient présentes à Grône.

### Centre pour le développement et la thérapie de l'enfant et de l'adolescent (CDTEA)

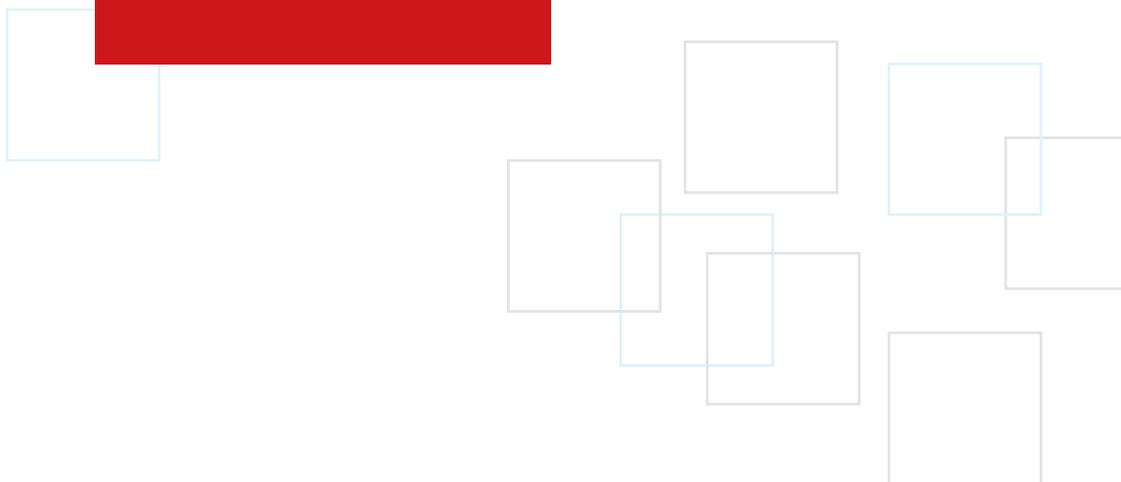
Le CDTEA s'est également investi dans la campagne de prévention EDF en se rendant, sur demande des écoles, à des soirées « parents » pour apporter soutien et conseil et répondre à leurs questions sur diverses thématiques en lien avec l'éducation. Le centre de compétence surdité s'est mis en place dans le Valais romand. Concernant la médiation scolaire, 36 nouveaux médiateurs scolaires ont reçu leur certificat (12 au niveau primaire et 24 au niveau secondaire I et II).

### Office éducatif itinérant (OEI)

L'OEI a participé au groupe cantonal de réflexion sur l'autisme. Cet office a également mis sur pied pour la deuxième année consécutive des groupes de parole pour les parents. Dans la perspective des cinquante ans de son activité en 2019, un projet de « caravane anniversaire » a été organisé en collaboration avec l'Institut des droits de l'enfant



SÉCURITÉ,  
INSTITUTIONS  
ET SPORT



## 2018 : UNE ANNÉE INTENSE DE TRANSITION ACTIVE

Je ne pourrais introduire ce rapport annuel sans remercier l'ensemble des collaborateurs de mon département pour l'important travail consenti tout au long de cette année intense de transition active.

Les prémices de la révision de la Constitution cantonale ont été posées avec l'élection et l'entrée en fonction de la constituante qui a désormais la responsabilité d'écrire et de proposer au peuple valaisan un nouveau texte fondateur pour les générations actuelles et futures.

La candidature pour les Jeux Olympiques Sion 2026 refusée par le peuple le 10 juin 2018, il appartient désormais au Valais de se tourner vers d'autres projets qui garantiront son avenir économique et touristique.

L'entrée en vigueur de la loi sur le sport permettra, en fonction des moyens à disposition et par le biais de subventions, de soutenir financièrement le développement de projets d'infrastructures sportives importantes.

Un groupe de travail s'est penché sur le fonctionnement des autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA), proposant un certain nombre d'améliorations, dans le sens d'une plus grande professionnalisation de leur fonctionnement.

La réforme du domaine carcéral a abouti à la définition de la stratégie pénitentiaire 2030, un projet ambitieux qui permettra de résoudre les multiples équations du domaine de la détention.

L'augmentation du nombre de véhicules et l'impossibilité d'agrandir le site du Service de la circulation routière et de la navigation à Sion imposent la construction d'un nouveau centre dont le concours d'architecture a eu lieu en 2018.

Je conclurai en assurant aux Valaisannes et aux Valaisans que leur canton demeure sûr. Notre police y veille et s'attache à garantir la pérennité du climat actuel.



© Thomas Andenmatten

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, connected strokes.

Frédéric Favre  
Conseiller d'Etat

## POLICE CANTONALE

### Concrétisation de la nouvelle loi sur la Police cantonale

Entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la loi sur la Police cantonale et ses quatre ordonnances d'exécution ont offert une organisation efficiente au corps de police. Elles l'ont doté de moyens modernes particulièrement adaptés aux nouvelles problématiques sécuritaires, telles que les drones ou autres moyens techniques. La création d'une section entièrement dévolue au traitement et à l'analyse du renseignement s'est également révélée une plus-value importante dans le cadre de la lutte contre la criminalité.

### Situation sécuritaire en Valais

En 2018, la Police cantonale a poursuivi son effort en ciblant les infractions les plus graves touchant la vie ainsi que l'intégrité corporelle et sexuelle. Sa proximité avec la population permet d'éviter la création de zones de non-droit, voire de scènes ouvertes de la drogue. La prévention et une action ciblée sur les infractions graves, particulièrement aux emplacements à risque, ont été les leitmotifs de l'activité de la Police cantonale en matière de circulation routière. Tant en matière de criminalité que sur les routes, les stratégies mises en place ont porté leurs fruits puisque le Valais demeure un canton sûr. Il convient néanmoins de faire preuve de vigilance, d'identifier les nouvelles menaces et d'adapter l'appareil sécuritaire de manière à y faire face, en collaboration avec tous les partenaires concernés.

### Regroupement des centrales 117, 118 et 144 sous un même toit

Confirmé par le Conseil d'Etat en 2016, le regroupement des centrales d'urgence sous un même toit a franchi une étape majeure en 2018 avec la clôture du concours d'architecture. Le projet retenu offrira une infrastructure moderne et performante. Il permettra une conduite coordonnée des événements en impliquant tous les partenaires cantonaux de la chaîne sécuritaire et du sauvetage.

### Formation des aspirants de police sur deux ans

Dès 2020, la durée de la formation policière passera de un à deux ans : une première année à l'école et une seconde en stage dans les corps de police. Décidée au niveau national afin de répondre aux critères de reconnaissance du brevet fédéral de policier, cette réforme aura des conséquences

importantes pour la gestion de l'effectif du corps de la Police cantonale. Un groupe de travail a été mis sur pied par la Police cantonale et la Fédération des communes valaisannes afin de dégager des solutions qui permettront d'accompagner les polices municipales du canton dans ce changement.

## CIRCULATION

### Projet de construction d'un nouveau bâtiment pour le SCN

Le nombre de véhicules immatriculés en Valais augmente sans cesse. L'infrastructure actuelle ne permettra plus au Service de la circulation routière et de la navigation (SCN), dès 2020, d'accomplir sa mission légale, en particulier les contrôles techniques. Aucune extension n'étant possible sur le site actuel de Sion, il a été décidé de construire un nouveau centre. Le Service des bâtiments, monuments et archéologie, en collaboration avec le SCN, a organisé au début 2018 un concours d'architecture pluridisciplinaire. Les plans seront finalisés au début 2019 afin de présenter le projet au Grand Conseil en juin 2019. La mise en service du nouveau bâtiment devrait intervenir en été 2021.

### Transmission de données facilitée

Afin de faciliter la transmission des données au SCN, le programme e-MEDKO a été implanté en 2018. Il permet la saisie informatisée des certificats médicaux d'aptitude à la conduite par les médecins. La société médicale du Valais a souhaité garantir aux médecins un accès à e-MEDKO via leur système HIN (Health Info Net). Une interface a ainsi été mise en place.

Dans le même esprit de développement de la cyberadministration, le SCN a poursuivi le déploiement de l'application permettant aux garagistes de saisir directement leurs demandes d'immatriculation (Cari Garage). Fin 2018, 60 garages utilisaient cette application. Ils ont saisi quelque 3800 dossiers.

### Promotion de l'utilisation de véhicules hybrides

Une motion, transformée en postulat, a été déposée au Grand Conseil en vue d'introduire un bonus/malus écologique sur les véhicules automobiles nouvellement immatriculés en Valais. Fin 2018, un groupe de travail a été constitué par le Conseil d'Etat afin d'analyser la promotion de l'utilisation de véhicules hybrides ou électriques dans les

transports publics et privés. La réflexion est menée par les différents services de l'Etat concernés, en collaboration avec des partenaires externes.

#### Poursuite de la vente aux enchères de plaques d'immatriculation

En 2018 et pour la deuxième année consécutive, la [vente aux enchères](#) des plaques de contrôle s'est poursuivie avec succès. Le Service de la circulation routière et de la navigation a vendu quarante numéros pour des véhicules automobiles et des motocycles, pour un montant total de 203'600 francs.

## SYSTEME PENITENTIAIRE

### Développement de la stratégie pénitentiaire

Le Conseil d'Etat a adopté les principes d'une stratégie pénitentiaire visant à réformer le système actuel. Elle s'inscrit dans le programme gouvernemental comme une priorité du domaine de la sécurité publique. Nouvelles constructions, réaffectations et assainissements sont au programme de ce plan ambitieux qui, à terme, devrait augmenter la capacité pénitentiaire de 97 places et doter le Valais d'établissements adaptés à la plupart des régimes de détention. Devisé à 90 millions de francs d'investissements bruts, dont 65% à charge du canton et 35% de la Confédération, ce projet devrait impliquer également la création de quelque 80 emplois. D'importantes synergies seront développées avec les cantons du concordat latin, dont la conférence des chefs de département a salué et approuvé le projet global.

### Introduction du bracelet électronique

Le 1<sup>er</sup> janvier 2018, le canton a mis en œuvre la surveillance électronique. Celle-ci s'effectue au moyen d'un bracelet électronique fixé à la cheville. Elle n'est pas utilisée avec des personnes présentant un risque de récidive ou une forte dangerosité. La surveillance électronique est utilisée exclusivement comme instrument de contrôle des conditions imposées. Les personnes portant un bracelet électronique sont souvent au bénéfice d'autorisations de sorties. Ce dispositif permet de surveiller la personne en déterminant le lieu où elle se trouve soit par un système de radiofréquence (RF), soit par un système de géolocalisation par satellite (GPS). La surveillance électronique est utilisée de manière très restrictive.

### Nouveau droit des sanctions

L'ordonnance sur l'exécution des confiscations (OLEC) est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Depuis cette date, l'Office des sanctions et des mesures d'accompagnement (OSAMA) est en charge de toutes les confiscations pécuniaires et matérielles, en collaboration avec d'autres services de l'Etat. Il s'agit soit :

- de les détruire (objets dangereux, stupéfiants, argent contaminé par la drogue ou fausse monnaie) en collaboration avec la Police cantonale ;
- de les réaliser (véhicules, bien immobiliers ou immobiliers), de les stocker, de les estimer, de les vendre aux enchères ou de les conserver, en collaboration avec les offices des poursuites ;
- de les restituer (s'ils sont alloués à un tiers ou à un lésé).

### Service de médecine pénitentiaire

Les prestations actuelles ont été étendues à la prison de Brigue. La nouvelle convention-cadre conclue avec l'Hôpital du Valais, ainsi que les contrats de prestations y relatifs, entreront en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Ces contrats règlent la collaboration de l'Hôpital du Valais avec le Centre éducatif fermé de Pramont (CEP), l'Etablissement pénitentiaire de Crêtelongue, le Centre LMC ainsi que les prisons de Sion et Brigue.

## SÉCURITÉ CIVILE ET MILITAIRE

### Nouveau centre logistique cantonal

2018 a vu la naissance du nouveau centre logistique cantonal. Il résulte de la fusion des collaborateurs des arsenaux avec ceux de la base aérienne militaire, conformément à l'accord de principe signé avec le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) pour le désengagement des Forces aériennes sur le site de Sion. Cette fusion a engendré une nouvelle organisation structurelle, mais a surtout permis d'élargir la palette des compétences au profit des nouveaux « clients militaires » desservis par le Service de la sécurité civile et militaire (SSCM) : la Police militaire avec son centre de compétence et ses écoles de recrues, les Forces aériennes ainsi que les infrastructures de l'aérodrome de Sion (piste, tour de contrôle, radars, etc.). L'arrivée des écoles de recrues (500 à 700 jeunes par école) a

généralisé une occupation de la place d'armes de Sion bien supérieure à celle de ces dernières années.

### Efficiences accrues des moyens pour les sapeurs-pompiers

En 2018, l'Office cantonal du feu a concrétisé la mise sous toit du nouveau concept relatif aux véhicules et matériels lourds pour les corps de sapeurs-pompiers valaisans. L'objectif sécuritaire recherché est l'efficacité des moyens afin de couvrir les risques, en tenant compte notamment de la mutualisation des véhicules et engins lourds, d'une couverture optimisée du territoire cantonal et des principes d'économie pour les collectivités publiques.

### Interdiction de faire du feu pendant plusieurs mois

Durant l'été, et suite à une période de sécheresse exceptionnelle, l'interdiction de faire du feu sur l'ensemble du territoire cantonal a perduré plusieurs mois, soit du 17 juillet au 29 octobre. Les modifications législatives mises en place ont fait leurs preuves.

### Bilan positif de la coordination lors des intempéries

L'Organe cantonal de conduite (OCC) a été engagé à deux reprises en 2018, lors des intempéries de janvier et d'octobre. Un bilan positif résulte de ces engagements à l'échelle cantonale. La qualité et le degré de préparation des membres de l'OCC ainsi que des organes de conduite régionaux et communaux ont pu être vérifiés. La coordination entre les différents échelons et avec les spécialistes s'est avérée efficace. Le canton du Valais peut ainsi compter sur un degré de préparation élevé pour de telles situations, ceci notamment grâce à l'effort déployé dans ce domaine depuis les intempéries de 1999 et 2000.

## POPULATION ET MIGRATIONS

### Nette diminution des demandes de naturalisation

L'entrée en vigueur de la nouvelle loi fédérale sur les naturalisations a entraîné une chute des demandes. En 2018, le Service de la population et des migrations (SPM) a enregistré moins de 500 nouvelles demandes de naturalisation contre 1298 en 2017.

### Programme cantonal d'intégration

Le [plan d'intégration cantonal 2](#) (PIC 2) a été approuvé par la Confédération et le travail effectué par le Bureau cantonal à l'intégration se poursuit pour améliorer le « vivre ensemble » de la population valaisanne.

## AFFAIRES JURIDIQUES DE LA SÉCURITÉ ET DE LA JUSTICE

### Projet de loi sur le Conseil de la magistrature

Le Conseil d'Etat a transmis au Grand Conseil le projet de loi sur le Conseil de la magistrature. Il s'agit d'une autorité indépendante de surveillance administrative et disciplinaire sur les autorités judiciaires cantonales et les magistrats du Ministère public. Ce projet concrétise la volonté émise par le peuple valaisan lors de la votation du 25 septembre 2016. D'autres cantons possèdent déjà une telle institution. Le projet de loi a été traité par le Grand Conseil en première lecture à la session de novembre. Une seconde lecture est attendue dans le courant de l'année 2019.

### Modification de la loi sur la profession d'avocat

Un changement important est prévu dans la loi sur la profession d'avocat. Il s'agit du transfert des tâches de l'autorité cantonale de surveillance des avocats. Celle-ci passerait du Tribunal cantonal, soit une autorité judiciaire, à une autorité administrative, à savoir le département en charge de la sécurité et de la justice, plus précisément le Service juridique de la sécurité et de la justice. Ce projet devrait être débattu par le Grand Conseil durant le premier semestre 2019.

### Protection de l'enfant et de l'adulte

Le Conseil d'Etat a adopté une stratégie sur la réduction des risques financiers en matière d'autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA), suivant les recommandations de l'Inspection cantonale des finances et de la Commission des finances du Grand Conseil. Le fonctionnement des APEA a également été examiné par un groupe de travail, chargé de proposer des mesures d'amélioration, dans le sens d'une plus grande professionnalisation.

## INSTITUTIONS

### Election et entrée en fonction de la constituante

Le 4 mars 2018, la population valaisanne a accepté, par 72.8% des votants, l'initiative populaire en faveur d'une révision totale de la Constitution cantonale. Elle a décidé, à une majorité de 61.6%, de confier les travaux à une constituante.

La Constitution cantonale prévoit que les élections à la constituante se déroulent sur la même base que les élections au Grand Conseil. Ainsi, par arrêté du 6 juillet 2018, le Conseil d'Etat a réparti dans les districts les 130 sièges de la constituante en fonction de la population suisse de résidence. Cette élection a suscité un attrait jamais connu auparavant : près de 650 personnes, de tous genres, générations et obédiences politiques, ont fait acte de candidature.

L'élection elle-même s'est déroulée le 25 novembre 2018 au système de la représentation bi-proportionnelle, ancré dans la loi sur les droits politiques (LcDP) révisée en décembre 2017. Pour rappel, la répartition des sièges entre les forces politiques est effectuée dans un premier temps à l'échelle de l'arrondissement – le Valais en compte six – puis redistribuée dans les circonscriptions (districts). La bi-proportionnelle n'a posé aucune difficulté pratique et sa mise en œuvre permet une proportionnalité quasi parfaite entre force électorale des partis et représentation au sein de l'assemblée constituante.

Conformément aux dispositions prévues dans le décret sur la constituante, adopté par le Grand Conseil le 14 juin 2018, le Conseil d'Etat a désigné un bureau provisoire présidé par le doyen d'âge et comprenant six scrutateurs en leurs qualités d'élus les plus âgés (après le doyen d'âge), respectivement les plus jeunes de leur région constitutionnelle. Ledit bureau a parfaitement rempli les obligations qui lui incombaient en matière d'organisation de la session constitutive. Ainsi, le 17 décembre 2018, sur invitation du Conseil d'Etat, les 130 élus se sont réunis pour une session constitutive dont le déroulement, empreint de sincérité et d'émotion, marquera les esprits et les mémoires. A l'issue de cette session, un bureau transitoire a été désigné. Charge lui appartient désormais de fixer les modalités d'organisation et de travail de la constituante.

### Finances communales : une situation saine

La section des finances communales (SFC) a publié en mars 2018 le [rapport sur les finances communales 2016](#). La situation financière globale des 126 communes peut une nouvelle fois être qualifiée de très bonne. Les cinq indicateurs calculés sur la base de la moyenne des comptes 2015 et 2016 obtiennent 23 points sur un maximum de 25. Le volume record des investissements bruts n'a quasiment aucun impact négatif sur les états financiers.

Les deux indicateurs de l'Institut de hautes études en administration publique (IDHEAP) concluent à une saine situation. Le seul bémol avancé par l'institut est celui des volumes trop importants d'investissements. Par comparaison aux données consolidées des communes dans les autres cantons, les indicateurs de la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales confirment également de bons états financiers.

La pression fiscale des communes reste très stable. Quatre collectivités ont modifié le coefficient et/ou l'indexation à la baisse, alors qu'une seule a procédé à une augmentation du coefficient.

## SPORT

### Projet de candidature aux Jeux Olympiques d'hiver Sion 2026

Une votation cantonale a été organisée le 10 juin 2018 au sujet du projet de candidature aux Jeux Olympiques d'hiver Sion 2026. 53.98% des votants ont refusé que le canton du Valais contribue financièrement, à hauteur de 100 millions de francs, à ces Jeux. Suivant la volonté populaire, l'Association pour une candidature olympique suisse et les différents partenaires impliqués ont dès lors mis un terme à ce projet.

### Entrée en vigueur de la loi sur le sport

La loi sur le sport est entrée en force au 1<sup>er</sup> janvier 2018. L'Office cantonal du sport (OCS) déterminera les besoins financiers futurs afin de pouvoir honorer, ces prochaines années, les demandes de subventionnement pour des infrastructures sportives d'importance cantonale ou d'importance régionale de portée cantonale, ainsi que pour les grandes manifestations sportives.

### Troisième édition de la Patrouille des Jeunes

La troisième édition de la Patrouille des jeunes (PdJ) a été organisée le 19 avril 2018 par l'OCS, sous la responsabilité du Département de la sécurité, des institutions et du sport et du Département de l'économie et de la formation, en collaboration avec de nombreux partenaires et donateurs. Cette course de ski alpinisme réservée aux écoliers, étudiants et apprentis de douze à vingt ans provenant du Valais, de Suisse et de l'étranger, s'est parfaitement déroulée sur les hauts de Verbier. Les 287 jeunes ont pu s'affronter, en toute amitié et loyauté, sur quatre parcours distincts, adaptés à chaque catégorie d'âge et aux capacités de chacun.

### Mérites sportifs 2018

La cérémonie en l'honneur des acteurs méritants du monde sportif valaisan a vécu sa onzième édition au théâtre Le Baladin de Savièse le 19 décembre 2018. Le mérite du meilleur espoir 2018 a été remis par le conseiller d'Etat Frédéric Favre au joueur du FC Sion Bastien Toma. Le titre de meilleure équipe M23 de l'année est revenu, pour la deuxième fois, au Team Athlétisme Valais Romand.

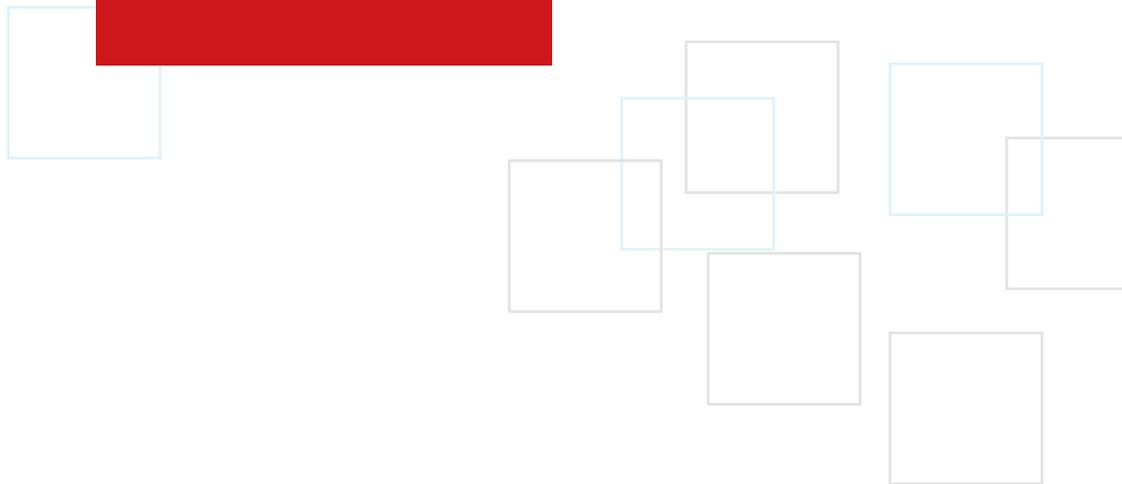
Les titres suivants ont également été décernés :

- meilleur sportif au skieur médaillé olympique Ramon Zenhäusern,
- meilleure équipe à Jérôme Voutaz de la Ferme des Moulins (meneur en compétitions nationales et internationales d'attelage à quatre chevaux),
- meilleur dirigeant à Gaby Micheloud, ancien président de la cyclo sportive des vins du Valais.

Un mérite spécial, « valeur sportive » a été décerné au FC Erde pour son fair-play exceptionnel également reconnu par l'Association Suisse de Football (ASF).



MOBILITÉ,  
TERRITOIRE ET  
ENVIRONNEMENT



## 2018 : DES ÉTAPES CLÉS POUR LE FUTUR

2018 a été marquée par des avancées majeures ancrant les ambitions du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE) dans les notions d'efficience et de durabilité.

Le Concept cantonal de mobilité 2040 prévoit la mise en place d'une offre de mobilité moderne et durable. La mise en circulation progressive des trains à deux étages sur la ligne du Simplon améliore fortement le confort des voyageurs.

L'adoption du Plan directeur cantonal (PDc) permettra la mise en œuvre d'une politique pour un développement territorial global, durable, rationnel, équitable et cohérent.

La loi sur le Fonds FIGI et la stratégie immobilière qui le sous-tend s'inscrivent dans la volonté d'assurer un développement harmonieux et maîtrisé des infrastructures cantonales.

En novembre 2018, le Grand Conseil a adopté la loi sur le financement de la 3<sup>e</sup> correction du Rhône fixant ainsi la participation des communes et des tiers. L'estimation des coûts de R3 a fait l'objet de plusieurs expertises ou audits externes qui concluent à des coûts vraisemblables et proportionnés.

Avec l'inauguration du tunnel d'Eyholz en avril 2018, un nouveau tronçon de l'A9, d'une longueur de 4.23 kilomètres, a été mis en service. Tous les autres projets visant l'achèvement de l'autoroute sont en cours d'exécution.

La haute surveillance des communes en matière de droit public des constructions a notamment débouché sur un contrôle particulier de la commune de Bagnes avec, à la clé, un catalogue de mesures à mettre en place.

Concernant la gestion des dangers naturels, 2018 a mis à forte contribution la nouvelle section cours d'eau, géologie et dangers naturels, de même que le personnel d'entretien du réseau routier.

A fin 2018, 11'910 m<sup>2</sup> de sols de jardins pollués au mercure répartis sur 40 parcelles ont été assainis dans les zones habitées de Viège et de Turtig/Rarogne.

La réorganisation du Service de la chasse, de la pêche et de la faune s'est achevée avec la création de la section administrative et la nomination d'un chef de secteur administratif.

Je remercie chaleureusement tous les collaborateurs du DMTE pour leur engagement sans faille.



© Thomas Andenmatten

Jacques Melly  
Conseiller d'Etat

## AGENDA 2030

Le Conseil d'Etat s'est doté d'une [stratégie de développement durable à l'horizon 2030](#), qui décline au niveau cantonal l'Agenda 2030 des Nations Unies ainsi que la stratégie pour le développement durable de la Confédération. Sa conception d'un Valais durable est celle d'un canton équitable et solidaire, dynamique et attractif pour les entreprises et les visiteurs, qui offre un environnement sain à sa population et à ses hôtes. Des objectifs stratégiques adaptés au territoire ont été définis. Un programme opérationnel permettra de les concrétiser.

## MOBILITÉ

### Concept cantonal de mobilité 2040

Une stratégie intégrale de gestion de la mobilité a été adoptée par le Conseil d'Etat en avril 2018. Elle fait l'objet d'un document intitulé [Conception cantonale de la mobilité à l'horizon 2040](#), élaboré par le Service de la mobilité (SDM).

### Construction et entretien du réseau routier du Valais romand

Le Service de la mobilité a conduit durant l'année 2018 les principaux chantiers suivants dans le Valais romand :

- restructuration de différents tronçons de routes à Dugny, Fully et Leytron, avec sécurisation des piétons ;
- démolition et reconstruction du pont sur le Nant du Sépey à Choëx ;
- début des travaux du tunnel de contournement des Evouettes ;
- assainissement du pont sur la conduite forcée sur l'axe Riddes - La Tzoumaz ;
- assainissement du pont de Collaire entre le giratoire de la Tine et Mayettes ;
- assainissement du pont sur la Dranse à Martigny-Croix ;
- modification du lacet de la Step à Verbier ;
- modification du premier lacet après le pont du Gueuroz sur la route Martigny-Salvan ;
- élargissement localisé sur la route de Sapinhaut, à la sortie de Saxon ;
- réfection et renouvellement de revêtements bitumineux sur de nombreuses routes ;

- assainissement et sécurisation de nombreux passages à piétons ;
- remise en état de la route de la Forclaz, au secteur Ban du For, suite à un éboulement ayant interrompu le trafic durant plusieurs semaines ;
- réfections nombreuses de chaussées et renforcements de bords de chaussées suite aux intempéries de janvier 2018 ;
- correction du premier lacet à la sortie de Vissoie en direction de St-Luc (travaux en cours) ;
- correction de la chaussée et construction d'un trottoir à la sortie de Vissoie en direction de Grimetz (travaux en cours) ;
- correction de la chaussée et construction d'un trottoir à la sortie de Venthône ;
- correction de la chaussée à l'intérieur de Chermignon-d'en-Bas ;
- correction du lacet de la Via Ferrata en aval de Nax ;
- correction de la chaussée à l'entrée de Haute-Nendaz ;
- correction de la chaussée et construction d'un trottoir à la sortie d'Euseigne en direction de Mâche ;
- mesures de protection contre le bruit : changement de fenêtres sur les traversées des villages de Roumaz et St-Germain, respectivement de Baar, Brignon et Beuson.

### Construction et entretien du réseau routier haut-valaisan

Dans la partie germanophone du canton, les principales réalisations ont été les suivantes :

- réparation du pont Belvédère 2 au col de la Furka ;
- achèvement de la nouvelle construction du pont Rottenbrücke à Oberwald ;
- réalisation d'une piste cyclable entre Geschinen et Münster ;
- rénovation du canal d'évacuation de Dorfbach à Bitsch ;
- début du réaménagement urbain de la Belalpstrasse et de la Bahnhofstrasse à Naters ;
- rénovation du mur de soutènement Warbflie avec arrêt de bus à Mund ;
- révision de la technique de levage du pont de la Saltina à Brigue ;
- achèvement de la réhabilitation du tronçon Henzen - rond-point Lalden sur la T9 à Viège ;

- achèvement de la réfection de la route Mettelsand (lot 1) et poursuite de la sécurisation des murs de soutènement comme mesure immédiate entre Täsch et Zermatt ;
- début des travaux de Strassenlos 2E sur la ligne St. Niklaus – Grächen ;
- contournement de Stalden: poursuite de la construction du pont de Chinegga et achèvement des travaux de construction du viaduc d'Illas ;
- achèvement du pont commun Spisszug avec le Matterhorn Gotthard Bahn sur la ligne St. Niklaus – Schwidernen ;
- début de la rénovation du centre de Kippel ;
- sécurisation du mur en pierres sèches Bodmen 2 et début de la réhabilitation de la route Schiljju entre La Souste et Loèche-les-Bains ;
- travaux liés aux dommages causés par la tempête en janvier et février ;
- rénovation de nombreuses zones piétonnes, y compris de l'éclairage.

### Service hivernal

L'entretien du réseau a nécessité l'engagement de moyens importants. Quelque 11'889 tonnes de sel en vrac et en sacs ont été épandues — avec l'appui de plus de cent entreprises privées concessionnaires — afin d'assurer la sécurité des usagers des routes cantonales et nationales.

### Prestations de transports publics

L'année 2018 a vu la reprise du ferroutage dans le tunnel du Simplon par l'entreprise BLS ainsi que, pour l'horaire 2019, l'instauration de correspondances quai à quai quasi systématiques en gare de Viège. Dès décembre 2018, la mise en circulation progressive des trains à deux étages sur la ligne du Simplon permet d'améliorer le confort des voyageurs. Au niveau du transport ferroviaire régional, la cadence à l'heure complète a été introduite pour les communes du Haut-Lac et à la demi-heure aux heures de pointe dans l'Entremont. Le Châble a pu mettre en service la nouvelle gare Curala favorisant les échanges multimodaux, notamment rail-câble. Pour les prestations régionales de bus, des améliorations ponctuelles en collaboration avec les communes ont pu être entreprises (mise en service d'un hub multimodal à Vouvry, Savièse, Termen, Ried-Brig, dans la Vallée de Saas et à St-German).

### PRODES 2030/2035

L'avancement du processus fédéral de planification de l'infrastructure ferroviaire PRODES 2030/2035 a abouti à la prise en compte, dans le message du Conseil fédéral au Parlement, de projets importants pour le Valais :

- le doublement partiel du tunnel de base du Lötschberg,
- un tunnel intégral entre Täsch et Zermatt (variante longue),
- de nouvelles haltes du trafic régional (Martigny Expo, Collombey-Muraz La Barme),
- la réhabilitation de la ligne du Sud Léman, classée en première priorité.

### Sentiers pédestres et itinéraires vélos/VTT

Le Service de la mobilité a subventionné durant l'année 2018 une dizaine de projets en lien avec la mobilité de loisirs.

### Remontées mécaniques

Concernant les transports publics par câbles, les deux téléphériques entre Stalden, Staldenried et Gspon ont été complètement rénovés et améliorés, ce qui représente un investissement de 20 millions de francs. La première section offre une prestation de transport régional de voyageurs. A ce titre, les coûts de construction et les déficits d'exploitation sont entièrement pris en charge par les commanditaires (Confédération, canton et communes).

### Aéroport de Sion

Le canton du Valais et la ville de Sion se sont dotés d'une stratégie visant à faire de l'aéroport un instrument de promotion économique et touristique cantonal. Suite au retrait progressif des forces aériennes et à la nécessité de moderniser la gestion de l'aéroport, le SDM est engagé dans différents groupes de travail afin de proposer, durant les prochaines années, les transitions administratives (mise à jour du plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique) et opérationnelles. L'aéroport restera majoritairement en mains publiques et l'exploitation sera confiée à un partenaire privé.

## CONSTRUCTION DE L'AUTOROUTE A9 DANS LE HAUT-VALAIS

### Mise en service d'un nouveau tronçon

Avec l'inauguration du tunnel d'Eyholz, un nouveau tronçon de l'[autoroute A9](#), d'une longueur de 4.23 kilomètres, a pu être mis en service et ouvert à la circulation. Tous les autres projets liés à l'achèvement de l'autoroute A9 sont en cours d'exécution. Les contraintes géologiques restent un défi majeur, notamment pour la construction des tunnels. Les efforts fournis par l'Office de construction des routes nationales (OCRN) dans le cadre de l'amélioration continue des procédures de travail ont été reconnus dans les rapports d'audit du Contrôle fédéral des finances (CDF) et de la Commission de gestion du Grand Conseil.

### Sierre Est / La Souste Est

La mise à l'enquête publique des projets d'exécution du tronçon Sierre Est / La Souste Est a eu lieu à la fin de l'été 2017. Au total, 92 oppositions ont été formulées. La procédure d'instruction est menée par le Secrétariat général du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (SG-DETEC). L'OCRN et les autres services concernés de l'administration cantonale ont transmis leurs prises de position dans les délais. Suite aux préavis des offices fédéraux impliqués, des négociations avec les opposants se dérouleront sous la direction du SG-DETEC.

### Loèche/La Souste Est – Viège Ouest

L'ouverture à la circulation du tronçon Loèche/La Souste Est – Steg/Gampel Ouest réduit le trafic sur la route cantonale T9. L'excavation des deux tubes du tunnel du Riedberg se fait en parallèle. La vitesse d'avancement est tributaire des adaptations opérées pour la succession des étapes de travaux et pour la sécurisation du front d'attaque. Un accident de travail mortel, qui s'est produit le 28 juin 2018 dans le tunnel du Riedberg, est à déplorer sur ce tronçon.

Les travaux de la tranchée couverte de Rarogne (dite GERA) ont débuté le 12 mars 2018. L'ouvrage sera construit en tranchée ouverte dans du terrain meuble. En raison du sol très hétérogène et de faible portance, du niveau élevé des eaux souterraines et de la position de l'ouvrage le long d'une zone industrielle et résidentielle, une enceinte de fouille à

faible déformation, à faibles vibrations et étanche à l'eau est mise en place pour la construction.

Les travaux des ouvrages d'art au lieu-dit « Lufu » sont achevés et l'élimination par l'OCRN des sols contaminés par le mercure sur le tracé de l'autoroute A9 est terminée à 95%.

### Viège Ouest – Viège Est

La cérémonie d'inauguration du tunnel d'Eyholz a eu lieu le 13 avril 2018. La construction des ouvrages d'art de la jonction complète de Viège-ouest est achevée et les travaux de terrassement du tronçon à ciel ouvert sont réalisés à 90%. La dernière étape de bétonnage de l'anneau intérieur du tube nord du tunnel de Viège a été exécutée fin octobre 2018.

## BÂTIMENTS, MONUMENTS ET ARCHÉOLOGIE

### Chantiers et projets dans tout le canton

En 2018, le Service des bâtiments, monuments et archéologie (SBMA) a acquis un terrain pour le nouveau bâtiment administratif à Sierre ainsi que le Centre d'impression des Ronquoz pour le Campus Energypolis à Sion. En vue de la mise en vigueur de la loi sur le fonds de financement de l'investissement et de la gestion des immeubles de l'Etat (fonds FIGI), le service a organisé plusieurs concours de projets : pour le centre de contrôle des véhicules à Sion, l'extension et le remplacement des bâtiments de la Castalie à Monthey, la nouvelle centrale d'engagement à Sierre ainsi que le nouveau collège de Sion. Les travaux de construction du bâtiment de la nouvelle Ecole de commerce et de culture générale de Sierre se poursuivent, de même que les travaux d'extension et de rénovation de l'Ecole professionnelle de Sion ainsi que les travaux de la deuxième étape du projet de Campus Energypolis, partie HES-SO. L'assainissement et la construction du nouveau centre « Freestyle – NLZ » du centre sportif St. Ursula sont terminés.

### Gérance et entretien des immeubles

La section gérance et entretien des immeubles a loué et réaménagé de nombreux locaux afin de répondre aux besoins de l'administration cantonale, plus particulièrement pour dix services. Elle a aussi organisé plusieurs études d'assainissement d'ouvrages dans le cadre de la mise en place du fonds FIGI.

## Patrimoine

La section patrimoine bâti a organisé et présenté des conférences, des séminaires et des expositions, le rapport fédéral pour la protection des biens culturels et les journées européennes du patrimoine. Elle a rédigé des articles et un livre sur Jean Suter.

La section archéologie a organisé et suivi une quinzaine de chantiers dont celui d'importance nationale de Don Bosco. Un courrier rappelant la procédure en secteur archéologique et présentant le patrimoine archéologique de son territoire a été envoyé à chaque commune. Trois volumes présentant les villages d'époque historique et la faune découverte à l'occasion des fouilles autoroutières menées sur le site de Gamsen sont en cours d'impression.

## TRAVAUX JURIDIQUES ET LÉGISLATIFS

### Secrétariat cantonal des constructions et police des constructions (SeCC)

En 2018, le nombre de demandes d'autorisation de construire enregistrées au SeCC, soit 3218, a subi une baisse de 199 dossiers (-5.82%) par rapport à 2017. 165 dossiers de moins de compétence communale (-8.12%) et 73 dossiers de moins de compétence cantonale (-5.75%) ont été enregistrés. Une augmentation de 39 dossiers de police des constructions (+33.62%) hors zone à bâtir, également de compétence cantonale, a été enregistrée.

### Volume de dossiers par année, arrondissement et compétence

Général Valais	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<b>Dossiers enregistrés durant l'année</b>	<b>3'414</b>	<b>3'473</b>	<b>4'999</b>	<b>3'501</b>	<b>3'061</b>	<b>3'167</b>	<b>3'582</b>	<b>3'419</b>	<b>3'218</b>
Dossiers de construction de compétence cantonale	961	1'077	994	948	1'000	1'153	1'310	1'281	1'197
Dossiers de police de compétence cantonale	144	198	120	140	165	152	245	113	155
Dossiers de compétence communale	2'309	2'198	3'885	2'413	1'896	1'862	2'027	2'025	1'866
<b>Arrondissement 1 - Haut-Valais</b>									
<b>Dossiers enregistrés durant l'année</b>	<b>899</b>	<b>952</b>	<b>1'468</b>	<b>891</b>	<b>914</b>	<b>888</b>	<b>977</b>	<b>966</b>	<b>822</b>
Dossiers de construction de compétence cantonale	358	377	380	287	335	360	377	347	294
Dossiers de police de compétence cantonale	42	52	39	51	72	46	47	39	27
Dossiers de compétence communale	499	523	1'049	553	507	482	553	580	501
<b>Arrondissement 2 - Valais central</b>									
<b>Dossiers enregistrés durant l'année</b>	<b>1'304</b>	<b>1'361</b>	<b>1'924</b>	<b>1'388</b>	<b>1'042</b>	<b>1'159</b>	<b>1'282</b>	<b>1'185</b>	<b>1'139</b>
Dossiers de construction de compétence cantonale	294	350	296	301	279	354	393	402	419
Dossiers de police de compétence cantonale	53	75	44	54	41	44	80	31	74
Dossiers de compétence communale	957	936	1'584	1'033	722	761	809	752	646
<b>Arrondissement 3 - Bas-Valais</b>									
<b>Dossiers enregistrés durant l'année</b>	<b>1'211</b>	<b>1'160</b>	<b>1'607</b>	<b>1'222</b>	<b>1'105</b>	<b>1'120</b>	<b>1'323</b>	<b>1'268</b>	<b>1'257</b>
Dossiers de construction de compétence cantonale	309	350	318	360	386	439	540	532	484
Dossiers de police de compétence cantonale	49	71	37	35	52	62	118	43	54
Dossiers de compétence communale	853	739	1'252	827	667	619	665	693	719

Le SeCC a assuré la mise en application de la nouvelle législation cantonale sur les constructions, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Il a également implémenté les nouveaux processus en lien avec la répartition des compétences entre canton et communes. Pour le surplus, le SeCC a garanti l'appui nécessaire aux communes pour des dossiers de demandes d'autorisation de construire où les communes sont requérantes.

### Projets législatifs

La loi pour le financement de la [3<sup>e</sup> correction du Rhône](#) a été adoptée par le Grand Conseil lors de sa session de novembre 2018. Une fois le délai référendaire échu, le Conseil d'Etat décidera de son entrée en vigueur. La loi sur le fonds de l'investissement et de la gestion des immeubles de l'Etat (fonds FIGI) a été adoptée par le Grand Conseil lors de sa session de mai 2018 et est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2018.

### Appui juridique particulier

L'Office cantonal de la construction du Rhône (OCCR3) ayant pour objectif de mettre à l'enquête publique quatre mesures prioritaires de la 3<sup>e</sup> correction du Rhône durant les années 2019-2020, l'appui juridique y relatif est conséquent et complexe. Le domaine des sites pollués et des assainissements consécutifs prend une nouvelle ampleur, dès lors que les dossiers impliquent souvent un historique et des relations commerciales juridiquement complexes. En matière de droit public des constructions, le besoin en appui juridique, tous domaines confondus, s'intensifie et appelle une contribution significative du Service administratif et juridique du département.

## TERRITOIRE

### Plan directeur cantonal

En 2010, le Conseil d'Etat entamait le projet [Développement territorial 2020](#) avec pour objectif la mise en œuvre d'une politique pour un développement territorial global, durable, rationnel, cohérent et équitable. Ce projet se réalise au travers de la réforme des instruments d'aménagement du territoire, tels que le [Plan directeur cantonal](#) (PDC), dont la révision globale arrive à terme. Adopté par le Grand Conseil le 8 mars 2018, le PDC a été transmis à la Confédération pour une approbation attendue d'ici le 1<sup>er</sup> mai 2019 au plus tard, afin d'être en conformité avec les exigences de la LAT. Le PDC

est composé de 49 fiches de coordination couvrant cinq domaines.

### Régime de compensation

Suite à l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) le 1<sup>er</sup> mai 2014, la législation cantonale a été adaptée pour remplir les obligations fixées, notamment celles demandant aux cantons d'établir un régime de compensation équitable des avantages et inconvénients majeurs résultant de l'article 5 LAT. Conformément au nouvel article 10j alinéa 5 LcAT, le groupe de travail « Fonds de compensation cantonal LcAT », piloté par le Service du développement territorial (SDT), a proposé au Conseil d'Etat un règlement fixant les modalités d'alimentation et de gestion du fonds cantonal. Le règlement entrera en vigueur en même temps que la LcAT, mais au plus tard au 1<sup>er</sup> mai 2019.

## CONSTRUCTION DE LA TROISIÈME CORRECTION DU RHÔNE

### Bases légales et financement

Le Grand Conseil a approuvé le 15 novembre 2018 le projet de loi de financement de la [3<sup>e</sup> correction du Rhône](#) (LFinR3) fixant la participation des communes et des tiers.

L'estimation des coûts de 3.6 milliards de francs a fait l'objet de plusieurs expertises externes : celle de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), celle du Contrôle fédéral des finances et celle de l'Inspection cantonale des finances. Toutes arrivent à la conclusion que les coûts sont vraisemblables et proportionnés.

Suite à ces expertises, le Conseil fédéral a proposé aux Chambres fédérales d'accepter le crédit de 1.6 milliard de francs (dont 1 milliard de subventions) pour le financement des mesures prioritaires en cours. Le dossier sera traité aux Chambres fédérales en automne 2019.

### Structure et organisation

L'adjoint du chef de l'Office cantonal de la construction du Rhône (OCCR3) ainsi que les cinq chefs de section ont été nommés. Plusieurs postes ont été mis au concours et pourvus au courant de l'année 2018.

### Mesures anticipées (MA)

Les plans des mesures anticipées I de Massongex et II de Fully ont été approuvés respectivement le 20 juin et le 10 septembre 2018. La MA II Lizerne a été mise à l'enquête le 20 avril 2018. Le dossier de la MA II Canal de Vissigen est en cours de finalisation, de même que le dossier de l'arrière digue de la Raspille à Sierre.

### Mesures prioritaires (MP)

Les travaux se sont poursuivis sur la MP I de Viège : l'aménagement du lot 5 (aval de Viège, secteur Baltschieder) s'est terminé en mai 2018 et les travaux du lot 6 (embouchure de la Vispa) ont débuté en novembre 2018. L'établissement des dossiers d'enquête des MP I de Martigny, Sion et du Chablais s'est poursuivi en collaboration avec les communes, avec un accent particulier sur les infrastructures des tiers à déplacer ou à modifier. A Martigny, le déplacement de la route cantonale a fait l'objet de plusieurs variantes qui sont encore en discussion.

### Nature et paysage

La réalisation d'une «conception paysage» cantonale a été initiée par le Service des forêts, des cours d'eau et du paysage, conjointement avec le Service du développement territorial. Un nouveau projet de parc naturel régional est annoncé dans la région du Trient. Plusieurs revitalisations importantes de biotopes ont été finalisées. La zone alluviale d'importance nationale de Feegletscher Nord à Saas-Fee a été mise sous protection par décision du Conseil d'Etat du 19 septembre 2018. Des contrats d'exploitation en faveur de la nature sont en cours avec 425 exploitants ou groupements d'exploitants, pour une surface totale de plus de 2500 hectares. Dans le domaine de la conservation des espèces, la première étape de l'inventaire des reptiles du canton du Valais a été finalisée. Un important programme de lutte contre les néophytes envahissantes est en cours dans le site protégé de Finges. Des efforts particuliers de sensibilisation de la population et des administrations communales au sujet des organismes exotiques envahissants ont été consentis.

## FORÊTS, COURS D'EAU ET PAYSAGE

### Forêts

Les forêts du canton ont été touchées par les intempéries de janvier ainsi que lors des coups de vent qui ont ponctué l'année 2018, pour un volume de bois correspondant à la moitié d'une exploitation annuelle. La sécheresse qui a marqué les mois d'été a également fait souffrir la forêt sans toutefois provoquer de grande mortalité. La sécheresse a en revanche bloqué le développement des insectes nuisibles. Les populations de bostryches sont ainsi restées à un niveau normal. Les propriétaires de forêt ont entretenu 1600 hectares de forêts de protection prioritaire. Il y a toujours une forte pression du gibier sur le rajeunissement dans certaines régions problématiques du canton comme à Aletsch où des mesures concrètes ont été mises en œuvre avec le Service de la chasse, de la pêche et de la faune (SCPF). Plusieurs projets de réserves, projets régionaux de compensation et projets en faveur des pâturages boisés, des châtaigneraies et des espèces cibles prioritaires (petit-tétrás, gélinotte) se sont concrétisés dans les domaines de la conservation des forêts et de la biodiversité en forêt.

### Avalanches, instabilités de terrain, laves torrentielles

Au cours du mois de janvier, pas moins de quatre tempêtes hivernales ont balayé le territoire. Au 25 janvier, la somme des précipitations était deux fois supérieure à la normale avec, par endroit, des cumuls quatre fois supérieurs (386% à Sion). Plusieurs milliers d'avalanches ont été observées. Du point de vue des instabilités de terrain, plus de 380 glissements, coulées de boues et laves torrentielles ont été répertoriées, ce qui correspond à trois fois la moyenne annuelle habituellement observée. Ces instabilités ont causé des dégâts importants, notamment aux routes cantonales et communales. La gestion de ces événements s'est faite au niveau local par les communes et leurs observateurs dangers naturels, au niveau cantonal par l'Organe cantonal de conduite, la Police et la section dangers naturels du Service des forêts, cours d'eau et paysage.

L'été caniculaire a été marqué par des épisodes orageux d'une rare intensité. En particulier, le 2 juillet, un orage stationnaire sur le haut du Val d'Anniviers a provoqué une crue qui a dégénéré en lave torrentielle, laquelle a balayé toute la vallée sur plus de 23 kilomètres, jusqu'au Rhône. Seuls des dégâts matériels sont à déplorer, mais les travaux de sécurisation et de remise en état sont très importants et coûteux, de l'ordre de plusieurs

dizaines de millions de francs. D'autres orages stationnaires ont également généré des laves torrentielles destructrices qui ont causé des dégâts notamment à Chamoson, Vex, Arolla et St. Niklaus. Pour tous ces événements, les ingénieurs de la section dangers naturels ont été fortement sollicités, en appui aux autorités locales.

La longue sécheresse automnale s'est terminée fin octobre par une période de fortes précipitations. Cet épisode a pu être bien anticipé par la « veille hydro-météo » de la section dangers naturels. Ainsi, des dommages majeurs ont pu être évités, si ce n'est des dégâts causés aux forêts suite à un épisode venteux extrêmement violent qui a affecté le Haut-Valais.

## CHASSE, PÊCHE ET FAUNE

### Poursuite de l'augmentation du nombre de loups et des dommages causés au bétail

Dix loups différents, dont cinq nouveaux (deux mâles et trois femelles), ont été identifiés en 2018 à partir d'échantillons ADN. La présence des loups s'étend dans la vallée de Conches, puis essentiellement sur la rive gauche du canton jusqu'au Chablais. La plus forte concentration de loups se trouve dans le Valais central où, vers la fin de l'année, trois à quatre loups ont été plusieurs fois aperçus ensemble. Durant l'année 2018, aucune nouvelle reproduction n'a pu être constatée. Près de 300 animaux de rente ont été victimes du loup. Les dommages payés s'élèvent à 126'884 francs. Les collaborateurs du Service de la chasse, de la pêche et de la faune (SCPF) ont consacré près de 4000 heures de travail au dossier loup.

### Résultats de la chasse / chasse spéciale

En raison de l'hiver rigoureux et de la forte proportion de gibiers ayant péri, les possibilités de chasse pour les chamois étaient limitées. Le nombre de prélèvements a d'ailleurs diminué de près de 400 unités. La chaleur extrême de l'automne n'a pas permis d'atteindre le nombre de cerfs prévus dans le plan de tir. La chasse spéciale organisée fin novembre-début décembre a permis de compenser cela et d'atteindre les objectifs de prélèvement.

### Permis en ligne et cartes interactives

Les permis de chasse et les différents permis de pêche, y compris ceux pour le Léman, peuvent être commandés [en ligne](#) depuis 2018 sur le site

Internet du SCPF. Une carte de pêche interactive a été introduite, qui peut également être utilisée via le site Internet.

### Réorganisation du service

La réorganisation du service s'est achevée avec la création de la section administrative et la nomination d'un chef de secteur administratif.

## ENVIRONNEMENT

### Avancement de l'assainissement des sols pollués au mercure

L'assainissement des sols pollués au mercure s'est concentré durant l'année 2018 sur les surfaces localisées en zone habitée de Viège et de Turtig/Rarogne. Fin 2018, 11'910 m<sup>2</sup> de sols de jardins répartis sur 40 différentes parcelles sont d'ores et déjà assainis. Les travaux ont consisté à remplacer, jusqu'à deux mètres de profondeur, les matériaux contenant plus de 2 mg de mercure par kg de sol. En parallèle, dans la perspective de l'assainissement des sols agricoles, des investigations poussées ont été menées sur une surface test d'environ 2.5 hectares, de façon à développer une méthode fiable de caractérisation de la pollution applicable pour de très grandes étendues. Le long du canal, la distribution de la pollution au mercure a fait l'objet d'importants travaux d'investigation.

**Présidence**

Présidente du Conseil d'Etat	<b>Esther Waeber-Kalbermatten</b>
Chancelier d'Etat	Philipp Spörri
Affaires juridiques	Monique Albrecht
Information	André Mudry
Inspection des finances	Christian Melly

**Département des finances et de l'énergie (DFE)**

**Roberto Schmidt**

Secrétaire général	Paul-Henri Moix
Administration cantonale des finances	Pierre-André Charbonnet
Service cantonal des contributions	Beda Albrecht
Service des ressources humaines	Gilbert Briand
Service de l'énergie et des forces hydrauliques	Joël Fournier
Service cantonal de l'informatique	Claude-Alain Berclaz
Service du registre foncier	Sergio Biondo
Service de la géoinformation	Herbert Imoberdorf
Office juridique des finances et du personnel	Florent Carron

**Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)**

**Esther Waeber-Kalbermatten**

Secrétaire général	Damian Mottier
Service de la santé publique	Victor Fournier
Service de la consommation et affaires vétérinaires	Elmar Pfammatter
Service de l'action sociale	Jérôme Favez
Service de protection des travailleurs et des relations du travail	Nicolas Bolli
Service des poursuites et des faillites	Cédric Moix
Service de la culture	Jacques Cordonier
Office cantonal de l'égalité et de la famille	Isabelle Darbellay Métrailler

**Département de l'économie et de la formation (DEF)**

**Christophe Darbellay**

Secrétaire général	Pierre-Yves Délèze
Service administratif et des affaires juridiques de la formation	Arsène Duc
Service juridique des affaires économiques	Martin Zurwerra

Service de l'économie, du tourisme et de l'innovation	Eric Bianco
Service de l'industrie, du commerce et du travail	Peter Kalbermatten
Service de l'agriculture	Gérald Dayer
Service de l'enseignement	Jean-Philippe Lonfat
Service de la formation professionnelle	Claude Pottier
Service des hautes écoles	Stefan Bumann
Service cantonal de la jeunesse	Christian Nanchen

#### Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

Frédéric Favre

Secrétaire général	Olivier Beney
Service juridique de la sécurité et de la justice	Sophie Huguet
Police cantonale	Christian Varone
Service de la sécurité civile et militaire	Nicolas Moren
Service de la circulation routière et de la navigation	Bruno Abgottspon
Service de l'application des peines et mesures	Georges Seewer
Service de la population et des migrations	Jacques de Lavallaz
Service des affaires intérieures et communales	Maurice Chevrier
Office cantonal du sport	Grégoire Jirillo

#### Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

Jacques Melly

Secrétaire générale	Kathia Mettan
Service administratif et juridique	Adrian Zumstein
Service de la mobilité	Vincent Pellissier
Service des bâtiments, monuments et archéologie	Philippe Venetz
Service des forêts, des cours d'eau et du paysage	Olivier Guex
Service de l'environnement	Joël Rossier
Service de la chasse, de la pêche et de la faune	Peter Scheibler
Service du développement territorial	Damian Jerjen
Office de construction des routes nationales	Martin Hutter
Office cantonal de la construction du Rhône	Tony Arborino

## IMPRESSUM

*Editeur : Etat du Valais, Conseil d'Etat par la Chancellerie (IVS)*

*Conception graphique et composition : Chancellerie (IVS)*

*Le présent document peut être téléchargé sur [www.vs.ch/rapport-annuel](http://www.vs.ch/rapport-annuel).*

*Photos : © Space Markt - Benji & Toby Funk , Prises de vue réalisées à l'aide d'un ballon lancé dans la stratosphère au-dessus du Valais.*

*Sion, avril 2019*